

COTE D'IVOIRE : FAUT-IL SE RESOUDRE A LA GUERRE ?

Rapport Afrique N°171 – 3 mars 2011

TABLE DE MATIERES

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS	i
I. INTRODUCTION	1
II. LE DECRYPTAGE D'UN DESASTRE	3
A. QUI A GAGNE ? LE CHOIX DES ELECTEURS ET CELUI DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL	3
B. UN COUP D'ETAT CONSTITUTIONNEL ET MILITAIRE.....	6
III. LE RAPPORT DE FORCES ET LES SCENARIOS	10
A. FORCES ET FAIBLESSES DES DEUX RIVAUX	10
B. LES JEUX D'INFLUENCE DES ACTEURS EXTERIEURS AFRICAINS	12
C. SOMBRES PERSPECTIVES	15
1. Le pourrissement, la division et la déliquescence.....	15
2. La guerre civile	16
3. La crise sociale et l'insurrection populaire aux conséquences politiques indéterminées.....	17
IV. EMPECHER LA DESINTEGRATION DE LA COTE D'IVOIRE	19
A. CHANGER LA POSTURE DE L'ONU CI	19
B. MAINTENIR LES SANCTIONS ET CONSTRUIRE L'UNITE DU FRONT AFRICAIN	21
C. PROPOSER UN ACCORD POUR LA RECONCILIATION SANS GBAGBO	22
D. DEPLOYER UNE MISSION MILITAIRE DE LA CEDEAO.....	23
V. CONCLUSION	25
ANNEXES	
A. CARTE DE LA COTE D'IVOIRE	26
B. LISTE DES ACRONYMES.....	27
C. DECISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL DE COTE D'IVOIRE	28
D. A PROPOS DE L'INTERNATIONAL CRISIS GROUP.....	31
E. RAPPORTS ET BRIEFINGS DE CRISIS GROUP SUR L'AFRIQUE DEPUIS 2008	32
F. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CRISIS GROUP.....	34

COTE D'IVOIRE : FAUT-IL SE RESOUDRE A LA GUERRE ?

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS

La Côte d'Ivoire est au bord d'une nouvelle guerre civile opposant les forces fidèles au président sortant Laurent Gbagbo qui refuse de reconnaître sa défaite électorale lors du scrutin du 28 novembre 2010 et les combattants de l'ex-rébellion des Forces nouvelles (FN) qui soutiennent désormais le vainqueur de l'élection, Alassane Ouattara. Ce scrutin devait mettre fin à huit années de crise, mais Gbagbo a perpétré un coup d'Etat constitutionnel accompagné d'une campagne de violences pour s'accrocher au pouvoir. La situation ainsi créée est une menace grave pour la paix, la sécurité et la stabilité dans toute l'Afrique de l'Ouest. Le soutien dont Gbagbo bénéficie auprès d'une partie de la population soumise à une effrayante propagande ultranationaliste et le chantage au chaos auquel s'adonne une minorité agissante et organisée ne doivent pas influencer la communauté africaine. Alors que l'Afrique doit agir de manière décisive, y compris pour défendre fermement le principe des élections démocratiques, des pays importants du continent adoptent des positions qui favorisent une dangereuse désunion. Toute proposition qui maintiendrait Gbagbo à la présidence, même de manière temporaire, serait une erreur. Son départ est nécessaire pour éviter la reprise de la guerre.

Le scrutin de novembre dernier devait être le point culminant d'un laborieux processus de paix, entamé après la rébellion de septembre 2002 et sanctionné par de nombreux accords, le dernier en date étant l'Accord politique de Ouagadougou (APO) signé en mars 2007. Gbagbo, comme tous les autres candidats, est allé à l'élection sur la base d'une série de compromis sur les conditions d'organisation et de sécurisation du scrutin présidentiel.

La victoire de Ouattara au second tour est incontestable. Le candidat du Rassemblement des Houphouétistes pour la démocratie et la paix (RHDP) a distancé de plus de 350 000 voix celui de La majorité présidentielle (LMP) au terme d'une élection crédible qui a fait l'objet d'une certification des Nations unies prévue par un accord signé par Gbagbo lui-même en 2005 et confirmée par plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. Pour inverser le résultat issu des urnes, le Conseil constitutionnel entièrement contrôlé par le camp Gbagbo a argué de violences et de fraudes généralisées largement imaginaires dans sept dé-

partements du Nord et du Centre, où le président sortant avait obtenu moins de 10 pour cent des voix au premier tour. Il a ainsi annulé plus de 660 000 suffrages au second tour, ce qu'il fallait pour faire passer le score de Gbagbo de 45,9 pour cent à 51,4 pour cent des voix.

Pour se maintenir au pouvoir, le régime a accompagné cette grossière instrumentalisation des institutions d'une stratégie de terreur visant à étouffer dans le sang toute contestation de la coalition soutenant Ouattara. Le bilan humain dépasse déjà les 300 morts selon le décompte non exhaustif de l'ONU, des dizaines de viols et un nombre indéterminé de personnes enlevées par des forces de sécurité et portées disparues.

L'opération de confiscation du pouvoir par Gbagbo était préméditée. Il a instauré un couvre-feu dès la veille du second tour, décision préfigurant le verrouillage sécuritaire de la ville d'Abidjan où se trouve le centre du pouvoir, a fait rappeler sans raison avant la fin du vote 1 500 soldats gouvernementaux qu'il avait déployés par décret dans le Nord et le Centre pour la sécurisation du scrutin, et ses alliés ont tout fait pour paralyser les travaux de la Commission électorale indépendante (CEI). Ayant fait campagne sur le thème de « on gagne ou on gagne », le noyau dur autour de Gbagbo n'avait nullement l'intention de céder le pouvoir quel que fût le choix des électeurs. Animé par une sorte de mysticisme politique où se mélangent discours nationaliste, virilité et religiosité, Gbagbo compte essentiellement sur le chantage et les violences ciblées sur les civils présumés favorables à Ouattara pour rester président, même si son autorité n'a aucune chance de dépasser les frontières du tiers sud du pays.

La communauté internationale doit réaliser que le président illégitime est prêt à aller jusqu'au bout, quitte à plonger la Côte d'Ivoire dans l'anarchie et le désastre économique. S'il réussit, il emportera avec lui tous les espoirs de relations de bon voisinage, de stabilité et de progrès économique en Afrique de l'Ouest. L'enjeu n'est plus seulement le respect de la volonté exprimée par les électeurs ivoiriens mais la sécurité et le bien-être de plusieurs dizaines de millions d'habitants de l'Afrique de l'Ouest ainsi que la sauvegarde du principe même d'un transfert

du pouvoir de manière pacifique et démocratique sur un continent où onze élections sont prévues en 2011. Ni l'obsession du pouvoir de Gbagbo, ni l'ambition présidentielle de Ouattara ne peuvent justifier un tel coût. Mais tandis que l'un a pris une décision qu'il a assortie d'une campagne de terreur et dont il savait qu'elle allait ramener le pays au bord de la guerre civile, l'autre a gagné une élection en s'appuyant sur une coalition à l'assise politique et sociale plus représentative de la diversité du pays.

Le panel de cinq chefs d'Etats de l'Union africaine (UA), représentant chacun une des régions du continent, recherche une issue pacifique à la crise mais est traversé par d'inquiétants désaccords. L'UA, la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'ONU ont toutes reconnu en Ouattara le président élu et demandé à Gbagbo de partir. L'Afrique du Sud, soutenue par l'Angola, a avancé des propositions de partage du pouvoir qui sont dangereuses et vont à l'encontre du consensus africain initial. Leurs prises de position sur une crise dont ils ne maîtrisent pas la complexité sont en train de compromettre leur crédibilité sur la scène continentale et au-delà, et fragilisent les relations de confiance entre la CEDEAO et l'UA. Gbagbo est sans conteste le seul architecte de la situation désespérée dans laquelle se trouve la Côte d'Ivoire. Ce constat, ainsi que la nécessité de permettre à Ouattara d'exercer le pouvoir, sont les deux points de départ de la recherche de toute stratégie de sortie de crise et de sa mise en œuvre.

Le scénario le plus probable dans les prochains mois est celui d'un conflit armé qui s'accompagnera de violences massives sur les populations civiles ivoiriennes et étrangères, et qui risque de provoquer l'intervention militaire unilatérale de pays voisins, à commencer par le Burkina Faso. C'est le territoire de la CEDEAO, et non celui de l'Afrique australe, qui est gravement menacé. C'est à l'organisation régionale de récupérer la responsabilité de la gestion politique et militaire de la crise, avec le soutien clair de l'UA et des Nations unies. Ouattara doit prendre l'initiative d'un dialogue entre le RHDP et LMP, à l'exclusion de Gbagbo, dans l'objectif de conclure un accord de réconciliation et de former un gouvernement d'union nationale qu'il dirigera en tant que président démocratiquement élu.

RECOMMANDATIONS

A l'attention du président élu Alassane Ouattara :

1. Proposer un accord pour l'unité et la réconciliation nationale, négocié avec l'implication de la Convention de la société civile ivoirienne (CSCI), qui se traduirait par :
 - a) un pacte entre le RHDP et LMP pour gérer le pays jusqu'à l'organisation des élections législa-

tives, qui pourrait prévoir deux vice-présidents issus des deux coalitions ;

- b) la mise en place d'un Haut conseil pour la réconciliation nationale de taille restreinte, composé de femmes et d'autres personnalités de la société civile qui n'ont pas eu d'activités politiques partisans au cours des cinq dernières années et sur lesquelles ne pèse aucun soupçon de violations de droits humains depuis dix ans ; et
- c) la formation d'un gouvernement transitoire d'union nationale, suivant les propositions du Haut conseil, présidé par vous-même.

A l'attention du président sortant Laurent Gbagbo :

2. Accepter la défaite électorale, quitter le pouvoir et ne pas s'opposer à l'ouverture d'un dialogue entre le RHDP et LMP pouvant déboucher sur un accord qui pourrait lui assurer une sortie digne et lui apporter des garanties personnelles de sécurité.

A l'attention du Premier ministre et ministre de la Défense Guillaume Soro :

3. Appeler les Forces armées des Forces nouvelles au respect du cessez-le-feu sur toute l'étendue du territoire national.

A l'attention de l'ancien président Henri Konan Bédié, membre du RHDP :

4. Réaffirmer son soutien total au président Ouattara et prendre toute sa part dans la négociation d'un accord politique pour la réconciliation nationale.

A l'attention du chef d'état-major général des Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire (FDS-CI), du chef d'état-major des Forces armées des Forces nouvelles (FAFN), ainsi qu'aux commandants de toutes les autres forces militaires :

5. Se rappeler que leurs responsabilités individuelles seront engagées au cas où des crimes graves seraient commis par leurs forces, y compris des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et d'autres violations du droit international.

A l'attention du procureur de la Cour pénale internationale (CPI) :

6. Rappeler à nouveau à toutes les parties ivoiriennes, et notamment aux commandants des Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire, aux responsables des milices et aux commandants des Forces

nouvelles qu'ils seront tenus pour responsables des actes commis par les personnes placées sous leur autorité ou répondant à leurs messages d'incitation à la haine et à la violence.

A l'attention du Conseil de sécurité de l'ONU et de tous ses Etats membres :

7. Apporter son appui total à l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), l'encourager à recourir à tous les moyens pour accomplir son mandat et demander à la force française Licorne de soutenir pleinement l'ONUCI.
8. Demander au groupe d'experts des Nations unies pour la Côte d'Ivoire de proposer au comité de sanctions une nouvelle liste de personnalités ivoiriennes qui doivent faire l'objet de sanctions individuelles ainsi qu'une liste des personnalités physiques et morales qui fournissent un soutien financier au régime de Gbagbo depuis décembre 2010.
9. Demander au Secrétaire général d'entamer immédiatement des discussions avec les autorités politiques et militaires de la CEDEAO en vue du déploiement d'une mission militaire de la CEDEAO.
10. S'abstenir de prendre des positions qui ne favorisent pas l'action africaine, en vue de la résolution du conflit et de la protection des populations civiles.

A l'attention du gouvernement français :

11. Répondre positivement et promptement aux éventuelles demandes de soutien militaire faites par l'ONUCI conformément au mandat accordé à la force Licorne par le Conseil de sécurité.

A l'attention du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en Côte d'Ivoire :

12. Demander aux forces de l'ONUCI et de Licorne de sécuriser un lieu hors d'Abidjan et des zones contrôlées par les Forces nouvelles devant servir à accueillir les discussions de paix entre les représentants du RHDP, de LMP et de la société civile.
13. Veiller à ce que l'ONUCI ne tolère aucune obstruction à ses déplacements et n'hésite pas à faire usage de la force proportionnée pour protéger des civils en danger immédiat de violence, dans la limite de ses moyens.
14. S'assurer du déploiement préventif de patrouilles armées dans les localités les plus exposées aux violations graves des droits humains par des forces militaires ou des milices dans les quartiers de ville, dans les villages et dans les zones de l'Ouest tenues par les Forces nouvelles.

15. Renforcer la capacité de collecte d'informations et d'analyse au sein de l'ONUCI ainsi que sa capacité de documentation des violations des droits humains, incluant des mesures de sécurité afin de restaurer la liberté de mouvement des membres de l'ONUCI travaillant pour la division des droits de l'Homme.

A l'attention du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine :

16. Adopter des sanctions individuelles visant les personnalités associées au gouvernement illégitime de Gbagbo et apporter son plein appui à toutes les décisions éventuelles de la CEDEAO, y compris l'envoi d'une mission militaire en Côte d'Ivoire.

A l'attention de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) :

17. Déployer rapidement une mission militaire dont le mandat sera d'aider l'ONUCI à protéger les civils ; d'aider à créer un environnement sécuritaire favorable à la conduite d'un processus de sortie de crise et à la mise en œuvre d'un accord de réconciliation et d'unité nationale ; d'intervenir immédiatement en cas de déclenchement d'hostilités pour éviter une contagion régionale ; et de bloquer les accès maritimes aux ports d'Abidjan et de San Pedro afin d'empêcher toute livraison d'armes et de munitions en violation de l'embargo en vigueur.

A l'attention des Etats membres de la CEDEAO :

18. Annoncer que les membres du gouvernement non reconnu de Laurent Gbagbo et les autres personnalités de son entourage sont *persona non grata* sur leur territoire et rompre toutes leurs relations économiques et financières avec les entreprises publiques ou semi-publiques ivoiriennes, en particulier dans les secteurs pétrolier et énergétique, qui sont sous le contrôle de ce régime.

A l'attention du gouvernement du Liberia et de la Mission des Nations unies au Liberia (MINUL) :

19. Veiller à la surveillance de la frontière afin d'assurer la sécurité des réfugiés et d'empêcher le passage de mercenaires et d'armes.

A l'attention des gouvernements du Liberia, de la Guinée, du Mali, du Burkina Faso et du Ghana, du Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et des agences compétentes des Nations unies :

20. Actualiser leurs plans de contingence et se préparer à accueillir des flux massifs de réfugiés.

**A l'attention de l'Union européenne (UE) et des
Etats-Unis :**

21. Maintenir le régime de sanctions contre les personnalités physiques et morales associées au gouvernement illégitime de Gbagbo jusqu'à son départ.

Dakar/Bruxelles, 3 mars 2011

COTE D'IVOIRE : FAUT-IL SE RESOUDRE A LA GUERRE ?

I. INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire n'a pas connu d'élection présidentielle depuis octobre 2000, lorsque Laurent Gbagbo est arrivé au pouvoir au terme d'un scrutin organisé par une junte militaire, et de laquelle furent exclus les candidats de deux des trois grands partis de la scène politique.¹ Les lendemains de l'élection avaient été marqués à l'époque par des violences d'une extrême gravité. La bonne tenue du premier tour de l'élection présidentielle dix ans plus tard, le 31 octobre 2010, a constitué un énorme motif de soulagement. Le débat du 25 novembre entre le président sortant Laurent Gbagbo et son adversaire Alassane Ouattara, les deux qualifiés pour le second tour, a rassuré beaucoup d'Ivoiriens, trois jours avant le jour du vote.² La campagne électorale du second tour avait pris dès son ouverture officielle la tournure agressive que l'on pouvait prévoir sans mal.

Les attaques verbales entre les animateurs de campagne des deux qualifiés s'étaient multipliées, les qualificatifs de « pères de la rébellion », de « criminels » et d'« assassins » étaient de retour, et la mobilisation des moyens de diabolisation de l'adversaire ne souffrait plus d'aucune limite, en particulier dans le camp Gbagbo.³ Plus grave, la montée de l'agressivité verbale s'était accompagnée de celle des violences opposant les militants des deux camps dans plusieurs localités du pays. Le 25 novembre, lorsque Gbagbo et Ouattara ont présenté leurs programmes à leurs concitoyens, on déplorait déjà des morts pour cause d'élection. Les deux hommes ont su se tenir une fois passées les premières minutes de tension et de fébrilité. Le sourire aux lèvres, chacun s'est engagé à respecter le résultat qui serait issu des urnes et à féliciter le vainqueur, tout en se disant absolument certain de l'emporter.

La campagne électorale avait marqué les esprits par les affiches gigantesques renouvelées par les deux candidats entre les deux tours et de manière générale par le professionnalisme des communicateurs politiques mobilisés et la débauche de moyens financiers dans un pays en mauvaise santé économique depuis une décennie. Mais comme le soulignait déjà le dernier rapport de Crisis Group, l'envers du décor révélait la permanence des pires pratiques politiques : des messages SMS haineux massivement envoyés sur les téléphones portables, des films sur les atrocités commises pendant la guerre civile diffusés dans les quartiers et les villages et le retour du thème de la nationalité douteuse du candidat Ouattara par opposition au candidat authentiquement ivoirien Gbagbo.⁴ Si des partisans des deux candidats ont participé au durcissement de la campagne, le camp Gbagbo est celui qui a ouvertement cherché à focaliser le débat sur la complicité présumée et jamais démontrée entre Alassane Ouattara et les rebelles qui ont pris les armes en septembre 2002 et qui a voulu transformer le second tour en une sorte de référendum sur cette rébellion.⁵

La soirée du débat présidentiel courtois a tout de même été marquée par une annonce surprise de Gbagbo. Arguant des violences qui avaient émaillé les derniers jours de la campagne, le président sortant a décidé d'instaurer un couvre-feu nocturne sur toute l'étendue du territoire national à partir du 27 novembre, c'est-à-dire la veille du jour du scrutin. Le président et candidat Gbagbo n'avait concerté ni son adversaire, ni le Premier ministre Guillaume Soro, ni la Commission électorale indépendante (CEI) avant de prendre une décision aussi exceptionnelle et susceptible de créer la psychose. Si la réaction de Ouattara sur le plateau de télévision a été mesurée, l'annonce du couvre-feu a provoqué des manifestations de colère pendant la journée du 27 novembre dans la commune d'Abobo (Abidjan), un des fiefs de Ouattara dans la métropole économique. L'intervention des forces de sécurité

¹ Le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), ancien parti unique sous Félix Houphouët-Boigny et le Rassemblement des républicains (RDR), né d'une scission du PDCI. En 2000, l'ancien président Henri Konan Bédié était le chef du PDCI tandis que l'ancien Premier ministre Alassane Ouattara conduisait le RDR. Les deux hommes ont vu leurs candidatures à l'élection présidentielle écartées.

² Observations de Crisis Group, Abidjan, 21-29 novembre.

³ Voir le Briefing Afrique de Crisis Group N°77, *Côte d'Ivoire : sortir enfin de l'ornière ?*, 25 novembre 2010.

⁴ Ibid.

⁵ Voir l'article de Crisis Group, Gilles Yabi, « Moi ou le chaos, stratégie suicidaire pour la Côte d'Ivoire », www.afrik.com, 4 février 2011.

en réponse aux manifestations a fait cinq morts et de nombreux blessés.⁶

La tension était montée et la décision de couvre-feu en était directement responsable. Le 27 novembre, Blaise Compaoré, le président du Burkina Faso, facilitateur de l'Accord politique de Ouagadougou (APO), a effectué une visite en urgence à Abidjan dont l'un des objectifs était d'obtenir de Gbagbo de renoncer à l'instauration du couvre-feu. Après avoir promis à Compaoré et à Ouattara d'examiner favorablement cette requête, Gbagbo a maintenu sa décision.⁷ En dépit du climat tendu qui a prévalu les jours précédents, la journée de vote du 28 novembre se déroule généralement sans incidents graves. Les centaines d'observateurs, les journalistes présents sur place en attestent. Les préfets, nommés par le président Gbagbo, feront un constat similaire dans leurs rapports.⁸ Comme à l'occasion du premier tour, des incidents sont tout de même signalés dans plusieurs localités réparties sur l'ensemble du territoire ivoirien.⁹ Les premiers résultats sont connus dans la nuit du 28 novembre.¹⁰ Ils donnent un avantage à Ouattara, qui a bénéficié du bon report des voix de son allié du PDCI, Henri Konan Bédié.¹¹ Cette tendance est confirmée le lundi 29 novembre.

Dans la matinée du mardi 30 novembre, les techniciens de la télévision publique Radio télévision ivoirienne (RTI) démontent le studio installé au siège de la CEI à Abidjan. C'est depuis ce studio que doivent être annoncés les résultats. Les journalistes présents sont invités sans explication à quitter le bâtiment, devant lequel se sont déployées des forces de l'ordre. Puis dans l'après-midi, alors que le

porte-parole de la CEI Bamba Yacouba s'apprête enfin à communiquer les premiers résultats partiels, l'un des deux représentants du président Gbagbo au sein de la CEI lui arrache les feuilles de résultats avant de les déchirer.¹² Dans le même temps, la formation du président sortant dénonce une fraude massive dans le Nord, accompagnée de violences systématiques qui auraient empêché les électeurs de s'exprimer librement.¹³

Le jeudi 2 décembre, le président de la CEI annonce depuis le Golf Hôtel¹⁴ et sous la garde de l'ONUCI les résultats provisoires donnant Ouattara vainqueur tandis que le président du Conseil constitutionnel Paul Yao N'Dré clame que la CEI a dépassé les délais de proclamation des résultats et est forclos. Le soir, la télévision publique joue le rôle partial qu'elle n'a cessé de remplir lors des périodes de tensions de la crise ivoirienne. Comme après un putsch, un porte-parole de l'armée annonce la fermeture des frontières tandis qu'un autre communiqué annonce la suspension de l'émission des médias audiovisuels internationaux. Le vendredi 3 décembre, le Conseil constitutionnel raye d'un trait plus de 660 000 suffrages et proclame Laurent Gbagbo vainqueur avec 51,4 pour cent des voix.¹⁵ Le samedi 4 décembre, Gbagbo est investi chef de l'Etat tandis que Ouattara prête également serment par écrit en qualité de président de la République. Il reconduit Guillaume Soro au poste de Premier ministre. Gbagbo nomme quant à lui à la tête de son gouvernement l'universitaire Gilbert Marie Aké N'Gbo qui n'est pas connu comme un acteur politique.

Depuis décembre, les multiples réactions de la communauté internationale qui apportent leur soutien à Ouattara et demandent à Laurent Gbagbo de rendre un pouvoir usur-

⁶ « Présidentielle en Côte d'Ivoire : violence à la veille du scrutin », www.rfi.fr, 27 novembre 2010.

⁷ Le président et candidat Gbagbo a rappelé au moment où il votait le 28 novembre qu'il était le seul à pouvoir instaurer ou lever un couvre-feu. Il a fait cette déclaration en réaction à celle de son adversaire Ouattara qui avait indiqué publiquement dans la matinée du 28 novembre que le couvre-feu avait été levé à la suite de la visite de Blaise Compaoré. Pendant la soirée du 27 novembre et jusqu'à la mi-journée du 28, la confusion régnait sur la levée ou non du couvre-feu. Entretiens de Crisis Group, Abidjan, 21-29 novembre 2010.

⁸ Voir les explications dans la section II.A ci-après en ce qui concerne le déroulement du vote dans les zones Centre et Nord.

⁹ Le communiqué de presse de la Convention de la société civile ivoirienne (CSCI) sur le rapport final de la Mission d'observation électorale sur l'élection présidentielle, daté du 24 février 2011, cite notamment « des cas isolés de meurtres, de bastonnades et de destructions de biens, d'enlèvements d'urnes, empêchements de vote à Dignago (Fromager), Garango (Marahoué), Niboua (Haut Sassandra), Korhogo (Savanes), Daoukro (Nzi Comoé), Vongoué (18 montagnes) ».

¹⁰ Entretiens téléphoniques de Crisis Group, journalistes et responsables politiques locaux, 29 novembre 2010.

¹¹ Il est arrivé troisième au premier tour avec 25 pour cent des voix.

¹² Il s'agit de Damana Pickas, qui s'est déjà illustré en novembre 2004. Alors responsable de la Jeunesse du Front populaire ivoirien (FPI), il faisait partie du groupe de militants pro-Gbagbo qui avait envahi les locaux de la RTI et avait évincé son directeur le 4 novembre 2004.

¹³ La fraude est l'une des constantes qui revient dans le discours des responsables du FPI à chaque étape de la crise. Elle a été invoquée au moment des audiences foraines, puis lors de la constitution de la liste électorale. Une partie de l'opinion ivoirienne est d'autant plus réceptive à l'argument de la fraude qu'il a été martelé pendant plusieurs années par les médias proches du pouvoir. L'ampleur de la fraude organisée par le camp adverse est souvent exagérée par les membres de la majorité présidentielle. Ainsi un haut responsable du FPI a déclaré à Crisis Group que le Mali « abritait des usines de duplication de fausses cartes d'identité ivoirienne ». Entretien de Crisis Group, responsable du FPI, Abidjan, 13 janvier 2009.

¹⁴ Cet hôtel placé sous la protection des casques bleus de l'Opération des Nations unies abrite depuis des années les représentants des Forces nouvelles (FN) dans le gouvernement de réconciliation nationale et est considéré comme la « base » de l'aile politique des FN à Abidjan.

¹⁵ Voir les détails dans la section II.A ci-après.

pé n'ont pas eu d'effets significatifs sur une situation totalement bloquée. L'impasse postélectorale a inauguré une nouvelle phase de la crise ivoirienne. Après la période pacifiée qui a suivi la signature de l'APO, la violence politique s'est réinstallée en Côte d'Ivoire avec une ampleur nouvelle. En moins d'un trimestre, au moins 300 personnes ont été tuées selon l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), qui ne donne que le bilan humain confirmé.¹⁶ Plus de 35 000 Ivoiriens se sont réfugiés au Liberia.¹⁷ Les résultats contestés du scrutin ont eu pour effet de donner à cette violence une dimension autre et nouvelle : elle est passée du stade de la bagarre de rue à celui de la « stratégie de la terreur » pour maintenir au pouvoir le président sortant.

Ce rapport analyse la crise postélectorale, discute les arguments avancés par les parties ivoiriennes, examine les rapports de force, identifie les scénarios à court terme, dont celui de la guerre civile semble le plus probable, et propose des pistes pour empêcher la Côte d'Ivoire de sombrer dans un conflit armé et dans une anarchie qui déstabiliseront toute l'Afrique de l'Ouest.

II. LE DECRYPTAGE D'UN DESASTRE

A. QUI A GAGNE ? LE CHOIX DES ELECTEURS ET CELUI DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Y a-t-il une incertitude sur le vainqueur du scrutin ? Les résultats provisoires proclamés le 2 décembre par le président de la CEI reflètent-ils la volonté des électeurs ? La proclamation des résultats provisoires par la CEI après trois jours rend-elle ces résultats caducs ? La proclamation des résultats provisoires par le président de la CEI en l'absence des commissaires centraux de l'institution et dans un hôtel abritant les alliés du candidat Ouattara suffit-elle à altérer la sincérité de ces résultats ? Les chiffres établis sur la base de procès-verbaux issus du dépouillement des bulletins dans les bureaux de vote ne donnent-ils pas des résultats crédibles ? Dans quelle mesure les violences constatées dans plusieurs localités du pays au cours de la journée du 28 novembre ont-elles affecté le résultat final ? Des incidents constatés dans quelques bureaux de vote dans un département justifient-ils l'annulation par le Conseil constitutionnel de tous les suffrages exprimés dans ledit département ? Ce Conseil peut-il procéder ainsi pour annuler le vote des électeurs dans sept départements correspondant à 664 405 votants (16 pour cent de l'ensemble des suffrages exprimés) et déclarer sur cette base un président élu sans convoquer un nouveau scrutin ?

C'est cette longue liste de questions qui a fait l'objet de débats interminables depuis que Laurent Gbagbo a prêté serment comme président réélu alors que le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, mandaté par le Conseil de sécurité pour certifier le processus électoral, confirmait les résultats de la CEI donnant Ouattara largement vainqueur. Le débat juridique engagé par les responsables de la majorité présidentielle (LMP, la coalition soutenant le candidat Gbagbo) a porté d'une part sur une dénonciation des résultats provisoires proclamés par la CEI et d'autre part sur le caractère définitif et sans recours de la décision du Conseil constitutionnel du 3 décembre annonçant la réélection de Gbagbo. La CEI est chargée de l'organisation, de la supervision et du contrôle du déroulement de toutes les opérations électorales. Composée de 31 membres dont vingt issus des partis politiques et des Forces nouvelles (quatre membres représentant la LMP qui est donc minoritaire), la commission centrale de la CEI délibère sur toutes les questions électorales. Selon le code électoral, la commission centrale proclame « les résultats provisoires au niveau national » et « en présence des représentants des candidats ».¹⁸

¹⁶ « Crise ivoirienne : près de 300 morts depuis la mi-décembre, d'après l'ONU », Agence France-Presse, 10 février 2011.

¹⁷ Le 15 février 2011, le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) comptabilisait 36 318 Ivoiriens réfugiés au Liberia.

¹⁸ Article 59 nouveau du code électoral dans l'ordonnance n°2008-133 du 14 avril 2008 portant ajustements au code élec-

Pour les juristes du camp Gbagbo, le président de la CEI n'a pas respecté « les conditions de forme et de délai relatives à la proclamation des résultats provisoires ». ¹⁹ Selon eux, la CEI avait trois jours pour proclamer les résultats provisoires et « il s'agit là d'un délai impératif et non indicatif ». ²⁰ En réalité, le code électoral indique simplement que « la Commission électorale indépendante communique au Conseil constitutionnel, au Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en Côte d'Ivoire, au représentant spécial du facilitateur un exemplaire des procès-verbaux, accompagnés des pièces justificatives dans les trois jours qui suivent le scrutin ». ²¹

Le code indique également que les réclamations éventuelles portées par les candidats à l'élection et les pièces produites doivent être déposées auprès du Conseil constitutionnel « dans les trois jours qui suivent la clôture du scrutin » ²² et que le Conseil « statue dans les sept jours à compter de la date de réception des procès-verbaux ». ²³ Les juristes du candidat Gbagbo estiment que « faute de consensus, les résultats n'ont pu être publiés par la CEI dans le délai qui lui était imparti par la loi, à savoir au soir du 1^{er} décembre 2010, à minuit ». ²⁴ Le code électoral ne mentionne à aucun moment un délai de trois jours qui serait « impératif » et dont le non-respect suffirait à frapper de nullité les résultats communiqués au-delà de ce délai. ²⁵

L'autre argument juridique du candidat Gbagbo consiste à affirmer que l'annonce des résultats provisoires n'a pas respecté « la condition de forme », que la proclamation des résultats se fait « en présence des représentants des candidats ». On peut lire dans le mémoire fourni à Crisis Group que « le président de la CEI, Monsieur Youssouf Bakayoko, hors la présence des commissaires centraux, a proclamé, dans l'après-midi du 2 décembre au Golf Hôtel devant la presse française, « un résultat provisoire de l'élection présidentielle », au surplus, au quartier général du candidat Alassane Dramane Ouattara ». ²⁶ S'il n'y a aucun doute sur le fait que l'annonce s'est faite dans des

conditions inhabituelles et inopportunes, l'absence des autres membres de la commission centrale et encore moins le lieu de l'annonce ne suffisent à frapper de nullité les résultats provisoires. Le camp LMP passe sous silence les pressions morales et physiques exercées sur le président de la CEI et ses autres membres, l'expulsion par les forces de sécurité ivoiriennes des médias nationaux et internationaux du siège de la CEI et les manœuvres des représentants du candidat Gbagbo au sein de la CEI afin d'empêcher la proclamation des résultats provisoires. ²⁷

Un autre argument du camp LMP consiste à dire que les décisions de la commission centrale devaient être prises par consensus en vertu du règlement intérieur de la CEI et « qu'en d'autres termes, tout résultat de vote ne peut être publié s'il n'a pas été validé à l'unanimité des membres de la commission centrale ». ²⁸ Ce raisonnement implique qu'il suffirait que les représentants d'un candidat refusent d'accepter les résultats des régions où ce dernier a largement perdu pour que la CEI soit à jamais incapable de proclamer des résultats nationaux.

Malgré la mauvaise foi des arguments juridiques irrecevables du candidat Gbagbo visant à disqualifier la CEI, le président du Conseil constitutionnel Paul Yao N'Drè est monté personnellement au créneau dès le 2 décembre pour affirmer que la commission n'avait pu donner les résultats provisoires dans les « délais légaux » et qu'elle était désormais dessaisie de ses pouvoirs en la matière. ²⁹ Il a demandé à la CEI de transmettre les procès-verbaux au Conseil constitutionnel qui aurait proclamé les résultats définitifs après examen des requêtes déposées par les candidats. En 24 heures, le Conseil aurait ensuite examiné plus de 20 000 procès-verbaux et aurait délibéré sur cinq requêtes du candidat Gbagbo demandant l'annulation du deuxième tour du scrutin dans les départements de Bouaké, Korhogo, Boundiali, Dabakala, Ferkessedougou, Katiola, Béoumi et Sakassou « du fait de graves irrégularités qui auraient entaché la sincérité du scrutin ». ³⁰

Même si l'on se forçait à admettre que la CEI s'est prononcée hors délai et qu'il n'y a donc jamais eu de résultats provisoires officiels, le Conseil constitutionnel s'est appuyé sur les mêmes procès-verbaux issus des lieux de vote que la CEI, l'ONUCI et le facilitateur burkinabé. Ces derniers donnent Ouattara vainqueur de l'élection. La

toral pour les élections de sortie de crise, présidence de la République.

¹⁹ « Mémoire sur le second tour de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire », document daté du 5 décembre 2010 préparé par la cellule juridique de la présidence de la République et remis à Crisis Group lors d'une mission en janvier 2011.

²⁰ Ibid.

²¹ Article 59 nouveau du code électoral.

²² Article 60 nouveau du code électoral.

²³ Article 61 nouveau du code électoral.

²⁴ « Mémoire sur le second tour », op. cit.

²⁵ Plusieurs observateurs font d'ailleurs remarquer que la CEI n'avait pas communiqué les résultats provisoires du premier tour dans le délai strict de trois jours, ce qui n'avait été dénoncé par personne. Entretiens de Crisis Group, Abidjan, 25-30 janvier 2011.

²⁶ « Mémoire sur le second tour », op. cit.

²⁷ Entretiens de Crisis Group, diplomates et observateurs du processus électoral, Abidjan, 25-30 janvier 2011.

²⁸ Entretiens de Crisis Group, sources proches du président Gbagbo, Abidjan, et « Mémoire sur le second tour », op. cit.

²⁹ Déclaration du président du Conseil constitutionnel retransmise à la télévision ivoirienne RTI, 2 décembre 2010.

³⁰ Décision N°CI-2010-EP-34/03-12/CC/SG portant proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010, Conseil constitutionnel, Abidjan, 3 décembre 2010. Voir annexe C ci-après.

proclamation de la victoire de Gbagbo par le Conseil constitutionnel ne repose que sur la décision d'annuler les résultats du scrutin dans les départements de Bouaké, Korhogo, Ferkessédougou, Katiola, Boundiali, Dabakala et Séguéla.³¹ Deux questions se posent alors clairement : Y a-t-il eu des irrégularités non seulement graves mais systématiques et massives dans les bureaux de vote de sept départements, tous localisés dans le centre et le nord du pays, zones sous contrôle des Forces nouvelles (FN) et bastions électoraux de Ouattara ? Si oui, le Conseil constitutionnel pouvait-il légalement prononcer l'annulation des résultats dans ces sept départements correspondant à 664 405 suffrages (16 pour cent des votants) et déclarer un résultat final sans que les électeurs ne fussent convoqués à nouveau devant les urnes ?

Rien dans le texte de cette décision, reproduite en annexe de ce rapport, ne donne du crédit à la thèse d'irrégularités et de violences généralisées dans les départements concernés. Sans déterminer le nombre de bureaux de vote concernés par chaque type d'irrégularités dans chaque département, le Conseil constitutionnel se contente de constater « que ces irrégularités sont relatives notamment : au bourrage d'urnes ; au transport des procès-verbaux par des personnes non autorisées ; à l'empêchement de vote des électeurs ; à la majoration des suffrages exprimés », et de décider « qu'il convient d'annuler les résultats de ces différents départements ».³² Même si l'on faisait l'hypothèse contre toute évidence, contre tous les rapports officiels des préfets des régions concernées,³³ contre toutes les déclarations des missions d'observation électorale cré-

³¹ Le Conseil constitutionnel n'a pas annulé les résultats de Béoumi et Sakassou comme le réclamait le candidat Gbagbo mais a décidé de son propre chef d'annuler les résultats de Séguéla sur la base de « l'examen de procès-verbaux qui a permis de relever des irrégularités graves intervenues aussi bien lors du déroulement du scrutin que du dépouillement des bulletins dans le département de Séguéla », *ibid.*

³² *Ibid.*

³³ « Rapport circonstancié relatif au déroulement des élections présidentielles du 2^{ème} tour », adressé par le préfet de la région de la Vallée du Bandama, préfet du département de Bouaké au ministre de l'Intérieur, 1^{er} décembre 2010 ; « Rapport circonstancié portant sur le deuxième tour du scrutin présidentiel tenu le 28 novembre 2010 », adressé par le préfet de la région du Worodougou, préfet du département de Séguéla au ministre de l'Intérieur, 2 décembre 2010 ; et « Analyse du déroulement du scrutin du 28 novembre 2010 », adressée par le préfet de la Région des Savanes, préfet du département de Korhogo, au ministre de l'Intérieur, 30 novembre 2010. Crisis Group a obtenu une copie de ces rapports de préfets détaillant les incidents observés dans leurs régions respectives pendant le jour du vote. Aucun de ces rapports ne témoigne d'incidents graves et généralisés dans les sept départements qui verront leurs suffrages annulés par le Conseil constitutionnel. Il convient de rappeler que les préfets sont les plus hauts représentants de l'Etat dans les régions et qu'ils ont été nommés par le président Gbagbo.

dibles,³⁴ que des violences et des irrégularités dans les sept départements justifiaient l'annulation de leurs résultats, le Conseil n'avait qu'une seule option : annuler le second tour sur l'ensemble du territoire et convoquer une nouvelle élection.

En effet, l'article 64 nouveau du code électoral ivoirien ne souffre d'aucune ambiguïté :

Dans le cas où le Conseil constitutionnel constate des irrégularités graves de nature à entacher la sincérité du scrutin et à en affecter le résultat d'ensemble, il prononce l'annulation de l'élection et notifie sa décision à la Commission électorale indépendante qui en informe le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies et le représentant spécial du facilitateur à toutes fins utiles. La date du nouveau scrutin est fixée par décret en Conseil des ministres sur proposition de la Commission électorale indépendante. Le scrutin a lieu au plus tard quarante-cinq jours à compter de la date de la décision du Conseil constitutionnel.³⁵

L'annulation des résultats des sept départements situés dans les régions des Savanes, de la Vallée du Bandama et du Worodougou, où le candidat Gbagbo n'avait obtenu respectivement que 6,5 pour cent, 9,4 pour cent et 6,94 pour cent des voix au premier tour, affecte manifestement le résultat d'ensemble de l'élection puisque la différence de voix favorable à Gbagbo est de 115 865 selon les chiffres du Conseil constitutionnel.³⁶ Il n'y avait donc aucune possibilité légale de proclamer Laurent Gbagbo victorieux sans une reprise du scrutin qui n'aurait par ailleurs aucune justification. Malgré la suppression de plus de 660 000 suffrages dans les départements où le président sortant avait été largement battu par son adversaire au premier tour, le candidat Gbagbo n'aurait obtenu que 51,45 pour cent des voix selon la décision du Conseil constitutionnel.

³⁴ La mission d'observation électorale mise en place par la Convention nationale de la société civile ivoirienne (CNSCI) a déployé 1 100 observateurs nationaux au second tour qui ont visité 7 700 bureaux de vote, soit 38 pour cent des bureaux installés sur le territoire national. Le rapport préliminaire de cette mission conduit aux deux constats d'absence d'incidents généralisés dans une partie du territoire et à la victoire nette d'Alasane Ouattara sur la base de l'échantillon des bureaux de vote observés par la mission. Le camp Gbagbo a choisi de diffuser en boucle sur la télévision publique les déclarations de quatre missions d'observation d'organisations de la société civile africaine qui n'ont aucune réputation en matière d'observation électorale.

³⁵ Article 64 nouveau du code électoral.

³⁶ Selon les résultats du second tour proclamés par le Conseil constitutionnel, Laurent Gbagbo a obtenu 2 054 537 voix contre 1 938 672 pour Alasane Ouattara, respectivement 51,45 pour cent et 48,55 pour cent des suffrages exprimés (3 993 209).

Cette juridiction présidée par Paul Yao N'Dré a tout simplement nommé Gbagbo président.³⁷

B. UN COUP D'ÉTAT CONSTITUTIONNEL ET MILITAIRE

Lorsque l'on demande aux responsables proches de Gbagbo s'ils trouvent acceptable le fait d'annuler les suffrages exprimés par plus de 660 000 électeurs concentrés dans des régions réputées favorables à l'opposition au terme d'une élection censée sortir le pays d'une longue crise politico-militaire, la réponse est simple et définitive : « c'est le Conseil constitutionnel qui proclame les résultats définitifs de l'élection et il a déclaré Gbagbo vainqueur... On peut être d'accord ou pas avec une décision de justice, mais les décisions du Conseil constitutionnel sont sans recours ».³⁸ Les mêmes comparaisons étonnantes sont par ailleurs proposées par des interlocuteurs différents du camp LMP, donnant le sentiment que des éléments de langage ont été passés du haut vers la base :

C'est comme lors d'un match de football. Lorsqu'un joueur marque un but, il revient à l'arbitre de décider de le valider ou non. Sa décision est sans recours. Si on constate après coup qu'un but était valable alors que l'arbitre l'a refusé, on ne rejoue pas le match.³⁹

Le message est limpide : même si Gbagbo a effectivement perdu l'élection et que le Conseil constitutionnel s'est « trompé » en le déclarant élu, il faudra accepter la décision de la juridiction constitutionnelle. Comparer une élection présidentielle organisée dans un pays qui a connu une guerre civile et huit années d'un laborieux processus de paix à un match de football est pour le moins osé. Il reste que l'argument du caractère définitif de la décision du Conseil constitutionnel, qui a fait prêter serment en urgence au président sortant, relève certes d'une mauvaise foi sans limite mais il est redoutable.

La Constitution n'ayant jamais été suspendue, la possibilité pour Gbagbo de se servir du Conseil constitutionnel pour « gagner » même s'il perdait dans les urnes était une menace lourde qui pesait sur le processus électoral depuis le début.⁴⁰ La convocation opportune de la Constitution est l'une des deux armes favorites de Gbagbo depuis qu'il est arrivé au pouvoir en octobre 2000 au terme d'une élection au caractère démocratique très contestable. Elle lui a permis de contester des accords de paix après les avoir signés, de rejeter des obligations prescrites par les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU au titre du chapitre VII de la Charte, de se poser en seul défenseur de la souveraineté de la Côte d'Ivoire et de faire semblant de diriger un pays qui est dans une situation institutionnelle normale.⁴¹

Au lendemain du 28 novembre, le camp du président sortant s'est trouvé un nouvel ennemi en la personne du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, Choi Young-Jin, considéré même par un interlocuteur de Crisis Group proche de la présidence comme « celui qui a créé la crise postélectorale en proclamant un vainqueur sur la base de résultats provisoires ».⁴² Le camp Gbagbo estime que le chef de l'ONUCI a outrepassé son mandat de certification du processus électoral défini par le Conseil de sécurité en certifiant des résultats provisoires de la CEI plutôt que les résultats définitifs du Conseil constitutionnel. Le 3 décembre, il y a eu comme une course de vitesse entre le Conseil constitutionnel et le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la certification. Mais c'est bien le président du Conseil qui s'est exprimé le premier et a annoncé simultanément l'annulation des suffrages dans sept départements ainsi que la victoire du candidat Gbagbo. Le chef de l'ONUCI s'est exprimé un peu plus tard le même jour au siège de la mission en ces termes :

En tant que certificateur des élections ivoiriennes, j'ai procédé à l'évaluation et à l'analyse de tous les procès-verbaux transportés par l'ONUCI et reçus de la CEI.

³⁷ Selon une source de Crisis Group, seuls trois des sept membres du Conseil constitutionnel auraient effectivement siégé pour prendre la décision proclamant Gbagbo président élu, contrairement à ce qui est indiqué par le texte de la décision de l'institution (voir annexe C). Il s'agirait du président du Conseil constitutionnel, Paul Yao N'Dré, et des conseillers Timothée Ahoua N'guetta et de Joséphine Suzanne Touré. Crisis Group n'a pas pu confirmer cette information auprès d'une autre source. La décision du Conseil est signée par Paul Yao N'Dré et par le secrétaire général du Conseil Kouadiané Gbassi. Entretien de Crisis Group, Abidjan, 30 janvier 2011. Paul Yao N'Dré est un ancien cadre du parti présidentiel et un proche de Gbagbo de longue date.

³⁸ Entretien de Crisis Group, Abidjan, 28 janvier 2011.

³⁹ Entretiens de Crisis Group, sources différentes proches de Laurent Gbagbo, Abidjan, 26 et 28 janvier 2011.

⁴⁰ Voir le Briefing de Crisis Group, *Côte d'Ivoire, sortir de l'ornière ?*, op. cit. et l'article de Crisis Group, Richard Moncrieff, « Côte d'Ivoire : le spectre d'une élection manipulée », www.allafrica.com, 21 août 2009.

⁴¹ Crisis Group le souligne depuis des années dans ses rapports sur la Côte d'Ivoire : « La ligne de défense du camp présidentiel n'a jamais varié depuis le début de la crise : utilisation de la Constitution comme arme politique d'autant plus aisée que le Conseil constitutionnel lui est acquis, chantage à la violence « spontanée » des « jeunes patriotes » et autres miliciens, et, s'il le faut, violences exercées par les forces de sécurité et les « forces parallèles » contre les adversaires politiques et leur clientèle électorale supposée ». Voir le Briefing Afrique de Crisis Group N°40, *Côte d'Ivoire : augmenter la pression*, 7 septembre 2006, p.13.

⁴² Entretien de Crisis Group, Abidjan, 28 janvier 2011.

Même si toutes les réclamations déposées par La majorité présidentielle auprès du Conseil constitutionnel étaient prises en compte en nombres de procès-verbaux, et donc de votes, le résultat du second tour de l'élection présidentielle tel que proclamé par le président de la CEI le 2 décembre ne changerait pas, confirmant le candidat Alassane Ouattara vainqueur de l'élection présidentielle.⁴³

Depuis le 3 décembre, les partisans de Gbagbo contestent avec virulence le rôle joué par le Représentant spécial du Secrétaire général et semblent avoir découvert son mandat de certification. Pourtant l'ordonnance du 14 avril 2008 signée par le président Gbagbo « portant ajustements au code électoral pour les élections de sortie de crise » a pleinement intégré l'implication forte des Nations unies ainsi que celle du facilitateur de l'APO dans chacune des étapes du processus électoral. Le code électoral révisé indique qu'un exemplaire des procès-verbaux accompagné des pièces justificatives doit être adressé par la CEI respectivement aux représentants spéciaux du Secrétaire et du facilitateur et que ces derniers reçoivent également chacun une copie des requêtes éventuellement formulées par les candidats concernant la régularité du scrutin ou de son dépouillement.⁴⁴ Les alliés de Gbagbo présentent la crise comme « un simple contentieux électoral » dans lequel l'ONU s'imisce sans raison, alors que l'ONUCI a été largement impliquée dans les préparatifs électoraux, depuis la longue recherche de compromis sur l'établissement des listes électorales jusqu'au transport des kits et des procès-verbaux à la fin du dépouillement.

Le mandat de certification de l'ONU a une longue histoire. Il y eut d'abord un poste de Haut représentant des Nations unies pour les élections en Côte d'Ivoire (HRE), distinct de celui du Représentant spécial du Secrétaire général. La création de ce poste de HRE résulta d'une demande exprimée par les acteurs politiques ivoiriens lors du sommet de Pretoria du 6 avril 2005. Compte tenu de la crise de confiance majeure entre le camp présidentiel et ses opposants et de l'importance capitale d'organiser des élections crédibles pour ne pas entraîner de violentes contestations, l'ancien président sud-africain Thabo Mbeki, médiateur à l'époque, avait transmis à l'ONU la requête d'une participation de cette dernière aux travaux de la CEI et à ceux du Conseil constitutionnel.

Alassane Ouattara et Henri Konan Bédié souhaitaient une prise en charge totale de l'organisation des élections par les Nations unies, tandis que le président Gbagbo voulait réduire au minimum l'intervention extérieure. L'ancien Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan avait estimé que la Côte d'Ivoire n'était pas un Etat en faillite incapable d'organiser des élections, mais que les Nations unies devaient veiller à la régularité du processus électoral pour rassurer les futurs candidats sur sa crédibilité.⁴⁵

La résolution 1603 du Conseil de sécurité (3 juin 2005) créa le poste de HRE et précisa son mandat de certification de « toutes les étapes du processus électoral » et d'assistance à la CEI, au Conseil constitutionnel et aux autres organismes compétents. La résolution 1721 (1^{er} novembre 2006) renforça le mandat du HRE en le désignant comme « la seule autorité habilitée à rendre les arbitrages nécessaires en vue de prévenir ou résoudre toute difficulté ou contentieux liés au processus électoral ». Au lendemain de la signature de l'APO, issu d'un dialogue direct proposé par le président Gbagbo aux Forces nouvelles et facilité par le président burkinabé Compaoré, Gbagbo a réclaté non seulement le départ du diplomate suisse qui occupait la fonction de HRE mais aussi la suppression de ce poste en invoquant la défense de la souveraineté.⁴⁶ Le Conseil de sécurité a accédé en partie à cette demande mais a désormais confié le mandat de certification au Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la mission de maintien de la paix. Le mandat d'arbitrage en cas de contentieux a été attribué au facilitateur Blaise Compaoré qui a délégué un représentant spécial à Abidjan en la personne de Boureima Badini.

Ceux qui n'ont pas suivi le processus électoral en Côte d'Ivoire depuis des années peuvent s'étonner du mécanisme de certification, unique dans l'histoire des Nations unies, qui a abouti à une situation également inédite : un président proclamé élu par la plus haute juridiction de son pays et un président déclaré élu par l'ONU, reconnu par elle, par la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et par l'Union africaine (UA) sur la base du choix clairement exprimé par les électeurs.⁴⁷ C'est dans l'objectif de réduire significativement l'influence du Conseil de sécurité sur la fin du processus de paix et notamment sur les conditions de la tenue de l'élection présidentielle que Gbagbo a engagé le dialogue direct avec les FN en décembre 2006 et s'est réconcilié

⁴³ Retranscription du point de presse du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la Côte d'Ivoire, 3 décembre 2010, www.un.org/en/peacekeeping/missions/unoci/document/unoci_srs_g_point%20presse_03122010.pdf.

⁴⁴ Articles 59 et 60 nouveaux du code électoral, op. cit. Cette ingérence exceptionnelle des Nations unies et du facilitateur burkinabé dans le régime électoral interne ivoirien est d'ailleurs reproduite pour les élections législatives qui étaient censées suivre rapidement le scrutin présidentiel.

⁴⁵ Voir le Rapport Afrique de Crisis Group N°127, *Côte d'Ivoire : faut-il croire à l'Accord de Ouagadougou ?*, 27 juin 2007.

⁴⁶ Gérard Stoudmann était le HRE à l'époque.

⁴⁷ Crisis Group a suivi chacune des étapes du processus de paix en Côte d'Ivoire depuis 2003 et a publié onze rapports et briefings sur la crise ivoirienne depuis le Rapport Afrique de Crisis Group N°72, *Côte d'Ivoire : la guerre n'est pas encore finie*, 28 novembre 2003.

avec le facilitateur Blaise Compaoré.⁴⁸ C'est sur la base de l'APO de mars 2007, de ses accords complémentaires et de nombreux autres compromis politiques tacites que Gbagbo, Bédié, Ouattara et Soro sont finalement allés aux élections en octobre et novembre 2010. La certification par l'ONU faisait partie de ces compromis.⁴⁹

Si le président sortant ne voulait pas aller aux élections dans ces conditions, il avait toujours la latitude de provoquer un nouveau report. En janvier et février 2010, il a voulu se débarrasser du président de la CEI Robert Beugré Mambé qui était accusé de préparer des fraudes sur les listes électorales au profit de l'opposition. Gbagbo avait décidé unilatéralement de la dissolution de la CEI et de celle du gouvernement de réconciliation nationale, provoquant une crise politique émaillée de violences pendant plusieurs semaines. Il avait atteint son objectif quand Youssouf Bakayoko avait pris la place de Mambé à la tête de la CEI. Le candidat Gbagbo a fait librement sa campagne présidentielle sur toute l'étendue du territoire, y compris dans les grandes villes de la partie sous contrôle des FN.

À la veille du second tour, Gbagbo a ordonné le déploiement de 1 500 soldats des forces régulières dans les zones Centre, Nord et Ouest (CNO) tenues par les FN dans le cadre de la sécurisation des opérations électorales. Personne ne les a empêchés de se déployer, personne ne les a attaqués et ils ne sont étonnamment intervenus nulle part pour arrêter les violences « massives » sur la base desquelles le Conseil constitutionnel a annulé les résultats dans ces zones. Ils ont été rappelés à Yamoussoukro dans l'après-midi du 28 novembre, au moment où le camp LMP a lancé la mise en œuvre de son plan visant à faire annuler massivement des résultats au prétexte de violences systématiques sur les militants pro-Gbagbo.⁵⁰ Il n'y a aucun doute sur la réalité d'incidents localisés le jour du vote dans les régions du Nord et du Centre. Des incidents plus graves ont eu lieu dans la région de l'Ouest sous contrôle gouvernemental où des partisans du RHDP ont été ciblés aussi bien au premier qu'au second tour.⁵¹

⁴⁸ Voir le Rapport de Crisis Group, *Côte d'Ivoire : faut-il croire à l'Accord de Ouagadougou ?*, op. cit.

⁴⁹ Faisaient également partie de ces compromis le désarmement limité des FN, l'association des ex-rebelles et des forces loyales dans un dispositif de sécurisation des élections coordonné par le Centre de commandement intégré (CCI) basé à Yamoussoukro et appuyé par les forces de l'ONU et du dispositif français Licorne.

⁵⁰ Entretien de Crisis Group, acteur de la société civile disposant de sources militaires, Abidjan, 28 janvier 2011.

⁵¹ Entretiens de Crisis Group, observateurs électoraux, Abidjan, 5, 26 et 28 janvier 2011. Voir également le communiqué de presse de la Convention de la société civile ivoirienne sur le rapport final de la Mission d'observation électorale sur l'élec-

tion présidentielle, daté du 24 février 2011. Le communiqué cite « des cas isolés de meurtres, de bastonnades et de destructions de biens, d'enlèvements d'urnes, empêchements de vote à Dignago (Fromager), Garango (Marahoué), Niboua (Haut Sassandra), Korhogo (Savanes), Daoukro (Nzi Comoé), Vongoué (18 montagnes) ».

Les équipes de communication politique du camp Gbagbo ont réalisé et diffusé en boucle pendant plusieurs jours des interviews filmées des victimes de violences dans les zones CNO.⁵² Le procédé d'accréditer la thèse de violences généralisées dans une partie du pays en présentant des images d'une dizaine de blessés est simple mais efficace auprès des Ivoiriens qui ont voté pour Gbagbo et qui ne demandent qu'à se convaincre qu'il n'a pas perdu. Le contrôle absolu de la télévision publique ivoirienne a permis au président sortant d'accompagner un coup de force électoral d'une campagne de communication agressive parfaitement orchestrée avant le scrutin, mais également d'une stratégie pour terroriser les partisans du candidat du RHDP.

Les forces de sécurité fidèles au président Gbagbo sont les principales responsables des violences politiques depuis début décembre 2010. La présidence a planifié une stratégie d'étouffement violent de l'opposition afin de dissuader les partisans du RHDP de manifester massivement dans la rue. Aux premières heures de son coup d'Etat électoral, Laurent Gbagbo a voulu empêcher ses adversaires d'user de la stratégie insurrectionnelle qui lui a permis d'accéder au pouvoir en octobre 2000.⁵³ L'attaque à la fois gratuite et ciblée d'une représentation du RHDP à Abidjan dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre 2010 est l'acte inaugural de cette stratégie. Situé dans le quartier de Yopougon, ce bureau a reçu la visite nocturne de membres de la Brigade anti-émeute (BAE) et de la gendarmerie qui ont ouvert le feu sans distinction sur les personnes présentes. Selon des sources policières et hospitalières,

tion présidentielle, daté du 24 février 2011. Le communiqué cite « des cas isolés de meurtres, de bastonnades et de destructions de biens, d'enlèvements d'urnes, empêchements de vote à Dignago (Fromager), Garango (Marahoué), Niboua (Haut Sassandra), Korhogo (Savanes), Daoukro (Nzi Comoé), Vongoué (18 montagnes) ».

⁵² Ces interviews présentées sous forme de reportage télévisé ainsi que les déclarations de quatre missions d'observation électorale « d'organisations de la société civile africaine » qui n'ont aucune expérience et aucune réputation dans ce domaine, ont été également diffusées sous forme de CD informatiques. Quatre CD de ce type ont été remis à Crisis Group.

⁵³ Après la présidentielle du 22 Octobre 2000, le général Robert Guéï refuse de reconnaître sa défaite. Son adversaire Laurent Gbagbo appelle alors ses militants à prendre la rue. Le 25 octobre, sous la pression de la rue, une partie des forces armées, notamment la gendarmerie, prend le parti des manifestants et le général Guéï doit fuir le palais présidentiel par hélicoptère. Lorsque les partisans d'Alassane Ouattara, exclu du scrutin, descendent à leur tour dans la rue pour demander une nouvelle élection, la répression sanglante est conduite par les forces de gendarmerie et les militants les plus déterminés du FPI.

l'attaque s'est soldée par au moins huit morts et une quinzaine de blessés.⁵⁴

Depuis, les forces de sécurité sous le contrôle du président sortant ont multiplié ce genre d'opérations afin de cadencer Abidjan. Elles ont commis des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture, des viols, et ont procédé à des disparitions forcées.⁵⁵ Ces violences ont d'abord été dirigées contre les cadres intermédiaires du RHDP, capables de mobiliser les militants dans les quartiers, plus largement contre des sympathisants du RHDP ou même contre des personnes portant des noms de famille les rattachant à la partie septentrionale de la Côte d'Ivoire. Elles ont principalement touché les communes abidjanaises d'Abobo et d'Anyama, où le couvre-feu est toujours en vigueur.

Cette stratégie visant à faire peur et envoyer le message que le camp Gbagbo était prêt à tout pour se maintenir au pouvoir a fonctionné. Une seule tentative de manifestation massive a été organisée par l'alliance RHDP/FN, sans succès. La marche du 16 décembre sur les locaux de la Radio télévision ivoirienne (RTI) a été réprimée dans le sang. Les Forces de défense et de sécurité (FDS) ont ouvert le feu sur plusieurs petits groupes de manifestants qui tentaient de converger vers un point général de rassemblement, faisant au moins onze morts.⁵⁶

Le bilan précis de cette meurtrière répression politique est très difficile à établir. Le camp présidentiel cherche en effet à dissimuler la gravité des exactions commises par les unités des FDS. Les enquêteurs de l'ONUCI se sont vu interdire l'accès à des sites qui abriteraient des charniers.⁵⁷ Des documents et des photographies obtenus par une agence de presse auprès de quatre des neuf morgues d'Abidjan montrent qu'au moins 113 corps criblés de balles ont été entreposés depuis le 1^{er} décembre. Ces corps ne sont toujours pas rendus à leurs familles.⁵⁸

À cette violence planifiée a répondu ponctuellement celle d'éléments armés non identifiés, mais alliés au RHDP ou aux FN.⁵⁹ Ainsi le 7 février 2011, deux membres des BAE et deux des Compagnies républicaines de sécurité (CRS) ont été tués lors d'affrontements avec des hommes armés dans le quartier d'Abobo, favorable majoritairement à Ouattara. Deux autres éléments de la préfecture de police ont été tués dans leur véhicule par une roquette au rond-point d'Abobo.⁶⁰ Une autre attaque dans le même quartier s'est soldée par un bilan beaucoup plus lourd le 22 février : au moins dix membres du Centre de commandement des opérations de sécurité (CECOS) auraient été tués dans une embuscade tendue par un groupe d'hommes lourdement armés et non identifiés.⁶¹

La tâche de harcèlement du personnel de l'ONUCI est confiée aux miliciens de la mouvance patriotique dirigés en sous-main par des hommes proches de la présidence dont le plus connu est Charles Blé Goudé, le ministre de la Jeunesse du gouvernement Gbagbo, déjà sanctionné par le Conseil de sécurité. Ces provocations et attaques visent à intimider les forces impartiales et à les présenter à l'opinion ivoirienne comme une armée d'occupation étrangère, violente et partielle. La recette est toujours la même : des membres de la « jeunesse patriotique » s'en prennent aux véhicules de l'ONUCI ou se mettent en travers de leur passage. En cas de riposte musclée des casques bleus, les incidents sont prestement présentés par les médias pro-Gbagbo, notamment la télévision publique et des quotidiens, comme l'expression spontanée de la volonté populaire et leurs auteurs comme de jeunes Ivoiriens « aux mains nues » qui s'opposent aux forces étrangères dont le régime Gbagbo a demandé le départ. Dans les cités universitaires qu'ils contrôlent, certains parmi ces jeunes « aux mains nues » exhibent des armes à feu, pistolets et fusil d'assaut AK 47.⁶²

Plusieurs autres villes du pays ont aussi été le théâtre de graves violences.⁶³ Dans l'extrême Ouest, région la plus instable du pays, les affrontements ont dépassé le cadre politique pour se transformer en bataille entre communautés, notamment dans la ville de Duékoué, où au moins quatorze personnes ont été tuées.⁶⁴ Ailleurs, des vendeuses refusent désormais de servir certaines clientes dont le nom

⁵⁴ « Elections présidentielle : plusieurs morts à Yopougon dans l'attaque d'un bureau du RHDP », www.jeuneafrique.com, 2 décembre 2010.

⁵⁵ Voir « Côte d'Ivoire : Les forces de sécurité et les milices mènent une campagne de violence organisée », Human Rights Watch, 26 janvier 2011.

⁵⁶ « Côte d'Ivoire : au moins 11 morts et 80 blessés à Abidjan (sources concordantes) », Agence France-Presse, 16 décembre 2010.

⁵⁷ « Empêchée d'enquêter sur un charnier, l'ONU confirme la présence de miliciens libériens », www.jeuneafrique.com, 23 décembre 2010.

⁵⁸ « New proof of Ivory Coast killings », Associated Press, 15 février 2011. Des entretiens de Crisis Group confirment également l'arrivée de plusieurs dizaines de corps dans les morgues à Anyama et Treichville notamment, Abidjan, 25 janvier 2011.

⁵⁹ Entretiens de Crisis Group, Abidjan, 25 et 30 janvier 2011. Selon les sources, les éléments qui ont ouvert le feu sur des policiers à Abobo seraient des éléments infiltrés des FN.

⁶⁰ Entretien électronique de Crisis Group, responsable de la police ivoirienne, 12 février 2010.

⁶¹ « Embuscade à Abidjan, une dizaine de gendarmes tués », Reuters, 23 février 2010.

⁶² Entretiens de Crisis Group, acteur de la société civile proche des milieux étudiants, Abidjan, 28 janvier 2011.

⁶³ Des affrontements se sont par exemple déroulés à Yamoussoukro le 16 décembre 2010 ou à Lakota le 12 janvier 2011.

⁶⁴ Bilan annoncé par l'ONU le 6 janvier 2011.

signale une appartenance ethnique différente de la leur ; des sympathisants du RDR attaquent des citoyens libériens qu'ils soupçonnent d'être des mercenaires recrutés par le camp Gbagbo.⁶⁵ L'impasse actuelle, après plus d'une décennie de crise, mène à une dangereuse désagrégation de la société ivoirienne.

La décision du couvre-feu, l'obstruction des délibérations de la CEI immédiatement après le second tour, l'entrée en scène impatiente et médiatique du président du Conseil constitutionnel pour dessaisir la CEI, la transformation subite de la RTI en propagande pro-Gbagbo, la répression ciblée des partisans actifs de Ouattara et du RHDP dans les communes d'Abobo, d'Anyama, de Treichville et de Koumassi sont autant d'indications du degré de planification de l'opération de maintien au pouvoir de Gbagbo, quel que fût le vote des électeurs.

Comme les rapports de Crisis Group l'ont souligné, le camp Gbagbo a toujours été le plus doué dans la préparation de « coups » recourant aux quatre moyens clés que sont l'invocation partielle de la Constitution ; la violence organisée et exécutée par les unités des FDS sous le commandement des officiers liés à la présidence ; la maîtrise de la rue et l'intimidation des civils par les milices et les groupes de « jeunes patriotes » organisés ; et le contrôle de la RTI. Le clan Gbagbo a peut-être été surpris par une défaite électorale pourtant prévisible, ou par son ampleur. Mais ils avaient leur plan B, celui qui leur permettrait de « gagner » même s'ils perdaient.⁶⁶ Depuis le 28 novembre, le clan n'a plus aucune limite dans sa volonté de conservation du pouvoir à Abidjan.

III. LE RAPPORT DE FORCES ET LES SCENARIOS

A. FORCES ET FAIBLESSES DES DEUX RIVAUX

Vainqueur de l'élection du 28 novembre 2010, Ouattara a comme principal atout un soutien fort des organisations africaines et internationales qui le reconnaissent officiellement comme président élu. Même si quelques Etats sur le continent et dans le monde ne sont pas individuellement solidaires des décisions sans équivoque de ces organisations sur la légitimité unique de Ouattara, le fait que l'Assemblée générale des Nations unies ait accepté les créances de l'ambassadeur nommé par ce dernier auprès de l'ONU est un symbole puissant de l'isolement international de Gbagbo.⁶⁷ Retranché dans un hôtel transformé en une enclave dans la ville d'Abidjan protégée et approvisionnée par l'ONUCI par hélicoptère, privé du média de masse dominant (la RTI), coupé de sa base électorale, Ouattara a peu de prise sur la situation intérieure du pays et en particulier sur celle d'Abidjan qui focalise l'attention et où se forge l'opinion.⁶⁸

La reconnaissance internationale dont jouit le président élu est à double tranchant car elle permet à Gbagbo, qui se présentait comme le « candidat 100 pour cent pour la Côte d'Ivoire », de faire passer plus que jamais Ouattara comme « le candidat de l'étranger », celui que la communauté internationale voudrait imposer par tous les moyens au pays. La bataille médiatique joue un rôle crucial. Le plus important n'est pas l'opinion réellement dominante au sein de la population ivoirienne mais l'opinion qui peut s'exprimer sans retenue et sans contradiction à la télévision. C'est pour cela que le camp Gbagbo a fait du contrôle de la RTI sa deuxième priorité avec le verrouillage sécuritaire de la ville d'Abidjan. Les locaux de la RTI dans la commune de Cocody sont ainsi protégés par un périmètre de sécurité et des barrages filtrants tenus par des FDS lourdement armées.

La force qui permet à Gbagbo d'être encore installé dans la résidence présidentielle et de contrôler effectivement les bâtiments ministériels, est clairement la loyauté d'un cercle de chefs militaires et policiers à la tête des unités les mieux équipées. Il n'y a là aucun hasard. Depuis son arrivée au pouvoir en octobre 2000 jusqu'à une élection

⁶⁵ Entretiens téléphoniques de Crisis Group, citoyens ivoiriens, décembre 2010.

⁶⁶ L'un des slogans de campagne du président Gbagbo était « on gagne ou on gagne ».

⁶⁷ « L'ambassadeur de Ouattara reconnu par l'ONU », dépêche du service d'informations des Nations unies, 24 décembre 2010.

⁶⁸ Pour contrer la RTI contrôlée par le camp Gbagbo et avoir une présence minimale dans le champ audiovisuel, le RHDP a lancé au cours du mois de janvier une radio (Liberté FM) et une télévision (Télé Côte d'Ivoire). Après des débuts laborieux, ces deux médias semblent maintenant bien présents dans le paysage audiovisuel et permettent au gouvernement Ouattara de communiquer sur ses initiatives et de faire sa contre-propagande.

présidentielle qu'il savait dangereuse pour lui, Gbagbo a eu tout le temps de recruter des jeunes dans l'armée, la gendarmerie et la police sélectionnés dans les régions du Sud et de l'Ouest qui lui sont les plus favorables, de placer ses amis fidèles au sein de ces corps à la tête des unités d'élite, de créer des dispositifs spéciaux comme le CECOS et de mettre en place un système de surveillance mutuelle qui rend extrêmement difficile toute action collective hostile au sein des forces armées.⁶⁹ Parmi les 55 000 hommes et femmes des FDS, Gbagbo ne peut vraiment compter que sur 10 à 20 pour cent d'entre eux pour prendre des risques pour lui.⁷⁰ Cette proportion peut se réduire dramatiquement au fil des jours, à mesure que les sanctions économiques contre le régime rendent aléatoire le paiement de leurs soldes et primes et qu'ils réalisent qu'ils défendent un clan embarqué dans une voie sans issue.

Le dispositif sécuritaire destiné à protéger le pouvoir de Gbagbo à Abidjan est cependant renforcé par les forces parallèles, composées de miliciens organisés en une multitude de groupes dont certains reçoivent de l'entraînement et des armes tandis que d'autres servent essentiellement à faire peur et à démultiplier l'impact médiatique et psychologique des manifestations pro-Gbagbo. Les quelques milliers de « jeunes patriotes » menés par Charles Blé Goudé sont essentiels dans la stratégie du chantage au chaos. Leur capacité de nuisance aux opposants civils de Gbagbo et de provocations des forces de l'ONUCI et de Licorne est indiscutable mais elle repose largement sur la protection qui leur est assurée par les forces armées fidèles au président sortant. Tandis que les civils pro-Gbagbo peuvent manifester quand ils le souhaitent en toute sécurité, les civils pro-Ouattara (ou simplement anti-Gbagbo) sont bloqués dans leurs quartiers et courent le risque de se faire abattre dès les premières minutes d'une tentative de rassemblement, ou même avant, dans leurs maisons investies par des hommes en tenue militaire assurés de leur impunité.

Les atouts de Gbagbo sont symétriquement les faiblesses de Ouattara dans le bras de fer en cours. Président élu internationalement reconnu, il peut difficilement appeler à utiliser la violence pour répondre à celle de son adver-

saire. La marche avortée sur la RTI a montré que la coalition du RHDP ne peut monter un grand mouvement populaire de contestation à Abidjan que si elle est prête à subir des coûts humains importants, face aux éléments de la Garde républicaine qui peuvent ouvrir le feu à volonté et sans sommation. La difficulté politique de Ouattara, abrité au Golf Hôtel, c'est aussi qu'il se trouve dans une métropole où Gbagbo l'avait devancé de dix points selon les résultats officiels du premier tour (44,36 pour cent contre 33,17 pour cent) et l'a devancé de peu au second (51,9 pour cent pour Gbagbo).

De plus, une partie de ceux qui ont voté pour Ouattara dans la partie sud du pays l'ont fait davantage par défaut – contre un nouveau mandat de Gbagbo – et à cause de la meilleure campagne de Ouattara axée sur le progrès économique et social.⁷¹ Beaucoup estiment qu'ils ont « fait leur part du travail » en votant Ouattara le 28 novembre et ne sont pas prêts à prendre un risque physique pour aider un homme qui a été au centre de controverses politiques et identitaires depuis vingt ans.⁷² La minorité potentiellement agissante de Ouattara et du RHDP dans la région des Lagunes abritant Abidjan est très concentrée dans quelques communes (Abobo, Anyama, Koumassi, Treichville), relativement faciles à contenir pour les forces pro-Gbagbo, du moins jusqu'à ce qu'un groupe de combattants armés non identifiés émerge à Abobo et inflige des pertes non négligeables aux FDS. La minorité agissante de Gbagbo quant à elle reste beaucoup plus organisée, encadrée et protégée par les forces armées.

Si Ouattara n'a pas à sa disposition des milices RHDP capables de prendre le contrôle de la « rue » à Abidjan et de s'approcher du palais présidentiel dans le quartier d'affaires du Plateau ou de la résidence présidentielle de Cocody, il a conclu une alliance de circonstance avec l'ex-rébellion des FN en nommant Guillaume Soro Premier ministre et ministre de la Défense.⁷³ Soro a été choisi comme Premier ministre « de combat » afin de donner le change militaire à Gbagbo, dont il a été chef de gouvernement d'avril 2007 au lendemain du scrutin du 28 novembre 2010 tout en restant l'autorité politique des FN.⁷⁴ Cette alliance Ouattara/Soro/FN contribue à garantir la

⁶⁹ Créé en 2005, le CECOS comprend un commandement fixe et des divisions fixes (matériel, renseignement, coordination, planification) et intègre, selon ses besoins, différents personnels venant des grands corps des FDS (armée, police, gendarmerie) chargés de la partie « intervention ». Son chef, le général Guiyai Bi Poin, reçoit ses ordres directement de la présidence. Présenté au départ comme un dispositif voué à la lutte contre le grand banditisme dans l'agglomération d'Abidjan, le CECOS a reçu depuis des missions plus politiques comme la dissuasion et la répression de manifestations ou la sécurisation de l'élection présidentielle.

⁷⁰ Entretiens de Crisis Group, sources diplomatiques, Abidjan, janvier 2011, Paris, février 2011.

⁷¹ Voir l'article « Moi ou le chaos, stratégie suicidaire pour la Côte d'Ivoire », op.cit.

⁷² Entretiens de Crisis Group, Abidjan, 27 janvier 2011.

⁷³ Le poste de Premier ministre était promis à un membre du PDCI, le parti d'Henri Konan Bédié, allié principal du RDR de Ouattara au sein du RHDP, dont le soutien au second tour a été déterminant. En cas de normalisation de la présidence de Ouattara, le poste de Premier ministre devra bel et bien revenir au PDCI dans le cadre de l'accord de gouvernement au sein des partis membres du RHDP.

⁷⁴ Guillaume Soro a fini par démissionner de son poste de Secrétaire général des Forces nouvelles au profit de Mamadou Koné mais il en est resté le vrai chef.

sécurité du président élu et de son gouvernement à Abidjan mais elle ne permet pas d'inverser le rapport de force militaire en leur faveur dans la capitale économique.⁷⁵ Les FN sont géographiquement éloignées du gouvernement Ouattara, cantonnées dans la moitié centre-nord du territoire (zones CNO), leurs places fortes étant Bouaké, Korhogo, Man, Séguéla.

D'autre part, les ex-combattants rebelles ne disposent plus comme entre 2003 et 2005 d'hommes motivés et entraînés et de l'armement nécessaires pour envisager de descendre vers le Sud pour menacer Gbagbo en son fief. En décembre 2010 et janvier 2011, les FN ont accordé la priorité à la reconstruction de leurs lignes défensives afin de préserver la partie du territoire sous leur contrôle.⁷⁶ Il y a cependant de bonnes raisons de penser que les hommes de Soro sont en train de se préparer à l'éventualité de la guerre si Gbagbo ne cède pas à Abidjan ; et de croire qu'ils n'auront pas beaucoup de mal à se réapprovisionner en armes et en combattants au Burkina Faso voisin le cas échéant.⁷⁷ L'agressivité retrouvée du camp Gbagbo à l'égard du président Compaoré qui n'a pas soutenu son coup de force électoral, ne peut qu'encourager le Burkina Faso à participer plus ou moins discrètement à une offensive des FN. Le comportement de Gbagbo au cours des derniers mois a achevé de convaincre nombre de gouvernants des pays d'Afrique de l'Ouest que son maintien au pouvoir représentait une menace grave à la paix et à la sécurité de toute la région.⁷⁸

Les atouts de Gbagbo lui permettent de demeurer président, mais sa résistance ne réussit plus à cacher son affaiblissement politique et financier. Son isolement conduisant à une faillite du système bancaire, à un effondrement de l'économie formelle et informelle, à l'agonie des services publics essentiels, à un appauvrissement brutal de la majorité de la population y compris à Abidjan ne va peut-être pas jouer en faveur de Ouattara mais il ne jouera pas pour lui non plus. Le « patriotisme » et la « lutte pour la libération de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique » sont des arguments moins séduisants lorsque les destinataires du discours n'ont plus de quoi manger et se soigner pendant que les membres du cercle présidentiel conservent leurs privilèges matériels.

L'isolement de Gbagbo est aussi national puisqu'il ne contrôle plus qu'une partie du Sud, que la capitale politique

Yamoussoukro se situe dans une région qui a massivement voté pour Ouattara au second tour et qu'il a besoin de l'essentiel de ses forces militaires pour sa sécurité à Abidjan. Gbagbo a surtout contre lui la pauvreté de son projet politique et économique. Il n'a pas d'autre projet économique qu'une économie de substitution qui risque vite de ne plus générer suffisamment de ressources pour régler la facture mensuelle d'une fonction publique et d'une armée indispensables à sa survie.⁷⁹ Il n'a plus d'autre objectif que celui de se maintenir aux commandes d'un pays coupé en deux et isolé sur la scène internationale.

B. LES JEUX D'INFLUENCE DES ACTEURS EXTERIEURS AFRICAINS

La question ivoirienne a créé des divisions importantes et multiples à travers le continent africain. L'habileté avec laquelle Gbagbo a manipulé le double argument de la lutte anticoloniale et de la souveraineté d'un Etat indépendant lui a valu le soutien d'un nombre important de citoyens et de leaders d'opinion africains. Gbagbo espère profiter de ces divisions pour desserrer l'étau mis en place par la communauté internationale et pour briser le consensus établi par les positions officielles des organisations africaines, CEDEAO et UA, qui reconnaissent Ouattara comme président élu.

L'Angola est l'allié le plus engagé du président sortant. Son soutien diplomatique, financier et sans doute militaire repose sur une solide amitié entre les membres des régimes de Luanda et d'Abidjan.⁸⁰ Cette relation privilégiée s'est nouée au début des années 1980 entre deux mouvements, le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA) et le Front populaire ivoirien (FPI), tous les deux marxisants et membres de l'Internationale socialiste.⁸¹ Après son arrivée au pouvoir, Laurent Gbagbo a chassé de Côte d'Ivoire le mouvement rebelle angolais UNITA, qui y avait installé l'une de ses principales bases arrière africaines. Le président angolais Eduardo dos Santos lui en est depuis très reconnaissant. Les deux pays, qui ont chacun fait face à une rébellion, ont envisagé sérieuse-

⁷⁵ Environ 300 membres des Forces nouvelles, chiffre difficile à confirmer, ainsi qu'un contingent de l'ONUCI assurent la sécurité d'Alassane Ouattara et de son gouvernement au Golf Hôtel.

⁷⁶ Entretien téléphonique de Crisis Group, Forces nouvelles, 20 décembre 2010.

⁷⁷ Entretiens de Crisis Group, Abidjan, 29 janvier 2011 et entretiens téléphoniques, février 2011. Voir la section III.B ci-après.

⁷⁸ Voir la section IV ci-après.

⁷⁹ Le coût mensuel du traitement des fonctionnaires et des soldats est, selon les sources, estimé de 70 à 100 millions de dollars. Les sanctions économiques dont il fait l'objet commencent à porter leurs fruits, en particulier dans le secteur bancaire et la filière cacao, deux pôles de l'économie qui sont paralysés par la situation actuelle.

⁸⁰ L'Angola serait l'un des principaux pourvoyeurs d'armement qui entre en Côte d'Ivoire en violation de l'embargo onusien de 2004. Destiné au régime Gbagbo, cet armement arriverait directement par le port d'Abidjan sans que l'ONUCI ait les moyens de l'intercepter, entretien de Crisis Group, ambassadeur, Abidjan, 7 mai 2009.

⁸¹ Entretien téléphonique de Crisis Group, journaliste sud-africain, 22 février 2011.

ment, en mars 2009, la signature d'un accord de défense commune.⁸² L'Angola est rentré à petit pas dans l'économie ivoirienne en prenant en 2009, via l'entreprise publique Sonangol, une participation d'environ 20 pour cent dans le capital de la Société ivoirienne de raffinage (SIR),⁸³ alors dirigée par un proche de Gbagbo.⁸⁴

L'Afrique du Sud présidée par Jacob Zuma a également apporté un soutien de plus en plus appuyé à Gbagbo. Depuis 1994, ce pays s'est engagé dans une politique de résolution des conflits en dehors de sa zone d'influence, du Burundi à la République démocratique du Congo (RDC). À ce titre, l'Afrique du Sud a joué un rôle important dans la crise ivoirienne, avec notamment la médiation de Thabo Mbeki au nom de l'UA et la signature des accords de Pretoria en avril et juin 2005.⁸⁵ En dépit de ces accords, cette médiation a été très critiquée par les Forces nouvelles qui l'ont jugée trop favorable à leur adversaire.⁸⁶ Gbagbo a depuis cultivé ses bonnes relations avec l'Afrique du Sud, multipliant les visites diplomatiques et développant auprès de ses interlocuteurs sud-africains l'argument séduisant de la lutte de la Côte d'Ivoire contre la dépendance à l'égard de la France comme principale grille d'analyse de la crise ivoirienne.

En s'impliquant de nouveau dans la crise ivoirienne, l'Afrique du Sud souhaite renforcer son leadership continental. Elle a trouvé avec ce dossier de politique étrangère un bon prétexte pour aller chasser sur les terres de son principal rival en Afrique subsaharienne, le Nigeria, où son implantation économique est par ailleurs significative et croissante.⁸⁷ En ligne de mire de cette rivalité, il y a notamment la perspective d'un siège de membre permanent africain au Conseil de sécurité des Nations unies. Les relations personnelles comptent aussi. A la différence de Thabo Mbeki, Jacob Zuma entretient une relation très forte avec le président d'Angola Eduardo dos Santos.⁸⁸ Ce

dernier aurait fortement influencé le président sud-africain sur la crise ivoirienne en le convainquant que sa version des faits était la bonne. Zuma est par ailleurs lié à Atiku Abubakar, le principal concurrent du président nigérian Goodluck Jonathan au sein du People's Democratic Party (PDP), le parti au pouvoir au Nigeria.⁸⁹

Président en exercice de la CEDEAO, le chef de l'Etat nigérian mène le front anti-Gbagbo. Sous l'impulsion nigériane, l'organisation a très vite adopté une position sans équivoque, reconnaissant Alassane Ouattara comme président de la Côte d'Ivoire et suspendant ce pays de l'organisation régionale jusqu'au départ de Gbagbo. Les membres de la CEDEAO divergent cependant sur les moyens à employer pour faire partir le président sortant. Le Nigeria et le Burkina Faso, rejoints par le Sénégal et la Sierra Leone, ont adopté une position très ferme tandis que le reste des pays membres s'est contenté d'une neutralité teintée, pour certains d'entre eux, d'ambiguïté. Le Burkina Faso est le principal allié du Nigeria au sein de la CEDEAO sur la question ivoirienne. C'est un allié silencieux mais résolu et favorable à une solution militaire si tous les efforts diplomatiques échouent à faire respecter la volonté des électeurs ivoiriens.

Des millions de Burkinabés et d'Ivoiriens d'origine burkinabé vivent en Côte d'Ivoire⁹⁰ et le président Blaise Compaoré, facilitateur de l'APO jusqu'en décembre 2010, a la crainte de voir des dizaines ou des centaines de milliers d'entre eux revenir dans son pays qui n'a pas les moyens de les accueillir. En cas de conflit, un tel exode de réfugiés pourrait déstabiliser le Burkina Faso et faire vaciller son pouvoir. Le président burkinabé pouvait s'accommoder du statu quo qui prévalait avant l'élection du 28 novembre et même d'une situation de tension comparable à celle des années 2002-2006. Durant ces périodes, le Burkina Faso, ou du moins une partie de ses acteurs économiques, politiques et militaires, a profité par ricochet des différents trafics organisés par la rébellion des FN dans leurs zones. Mais Compaoré craint désormais, si Gbagbo refuse de quitter le pouvoir, un conflit de grande ampleur susceptible de remettre à nouveau en cause les

⁸² « Les dessous d'un accord de défense suspect entre Gbagbo et Dos Santos », *Le nouveau réveil*, 17 mars 2009.

⁸³ « Oil sanctions », *Energy Compass*, 28 janvier 2011.

⁸⁴ A l'époque de cette prise de participation, Laurent Otton Zirignon, oncle de Laurent Gbagbo, était le président de la SIR. Son épouse, la défunte Sarata Otton Zirignon, occupait la fonction de directrice adjointe du cabinet présidentiel.

⁸⁵ Mandaté par l'UA, Thabo Mbeki a débuté sa médiation en novembre 2004.

⁸⁶ Entretien de Crisis Group, responsable FN, Ouagadougou, décembre 2008.

⁸⁷ En particulier dans les marchés de consommation de masse avec des marques comme MTN (téléphone mobile), Nandos (restauration rapide) ou Game et Shoprite (grande distribution).

⁸⁸ Cette relation est née pendant la période de lutte contre l'apartheid. Chef des services de renseignement du Congrès national africain (ANC), Jacob Zuma a fait de nombreux voyages à Luanda au milieu des années 1980 au cours desquels il a tissé des liens amicaux avec le chef du MPLA. L'Angola a été le premier

pays dans lequel Jacob Zuma a effectué une visite officielle en qualité de chef de l'Etat, après son élection en mai 2009.

⁸⁹ Entretien de Crisis Group, consultant politique sud-africain, Londres, décembre 2010 et entretien téléphonique de Crisis Group, journaliste sud-africain, 22 février 2011.

⁹⁰ Le nombre actuel de Burkinabés résidant en Côte d'Ivoire est inconnu. Le dernier chiffre précis disponible est celui du recensement de 1998 qui comptabilise 2 238 548 Burkinabés dans le pays. Voir Christian Bouquet, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire* (Paris, 2005), p. 177.

perspectives d'une entente cordiale entre les deux pays, favorable à une prospérité partagée.⁹¹

Le Sénégal est la troisième composante de la ligne dure contre le maintien au pouvoir de Gbagbo. Le président Abdoulaye Wade n'a jamais caché son peu d'empathie pour son homologue ivoirien. Au début de la rébellion des FN, Guillaume Soro voyageait avec un passeport diplomatique sénégalais. Ouattara a rendu au président Wade une visite remarquée peu avant le second tour de la présidentielle, qui avait déclenché la colère des autorités d'Abidjan.⁹² C'est aussi depuis Dakar que Guillaume Soro a lancé son « appel à la révolution » le 17 février 2011, en faisant référence aux événements d'Égypte et de Tunisie.⁹³ Derrière les prises de position du Sénégal, il y a la préservation de la sécurité et des intérêts économiques de la diaspora sénégalaise en Côte d'Ivoire menacés par le nationalisme agressif de Gbagbo et du Front populaire ivoirien (FPI) ainsi qu'une rivalité ancienne pour le leadership en Afrique de l'Ouest francophone.

La Sierra Leone a quant à elle promis de « 100 à 120 hommes » en cas d'intervention militaire de la CEDEAO.⁹⁴ Impliqué dans les efforts de médiation de la CEDEAO en Côte d'Ivoire,⁹⁵ le président sierra-léonais Ernest Bai Ko-

roma entend montrer son attachement aux valeurs démocratiques en soutenant la victoire au suffrage universel d'Alassane Ouattara.⁹⁶ Les autres pays de la Mano River Union ont affiché une neutralité prudente. Le nouveau président guinéen Alpha Condé, malgré les bonnes relations qu'il entretient de longue date avec Gbagbo, veut se concentrer sur les défis immenses qui l'attendent dans son pays au début de son mandat. Le Liberia présidé par Ellen Johnson Sirleaf, qui remet en jeu son mandat en octobre de cette année, entend rester le plus loin possible d'un conflit qui est une menace directe pour sa stabilité. Elle craint naturellement les vagues de réfugiés qui pourraient fuir la Côte d'Ivoire et qui traversent déjà par milliers la frontière depuis deux mois.

Trois pays affichent une neutralité plus ambiguë. Le Ghana, le Togo et le Bénin ne se sont pas désolidarisés de la CEDEAO en prenant ouvertement une position favorable au candidat de la LMP. Mais ils continuent d'accueillir régulièrement des membres du gouvernement ou de l'entourage de Gbagbo.⁹⁷ Ces derniers transitent par leurs aéroports pour se rendre dans les pays où ils sont encore les bienvenus.⁹⁸ Le Ghana, dont le président John Atta-Mills entretient de cordiales relations avec Gbagbo, a été le premier à affirmer publiquement qu'il ne participerait pas à une mission militaire de la CEDEAO en Côte d'Ivoire, diminuant ainsi la portée de cette menace. Voisin de la Côte d'Ivoire et proche notamment de la métropole Abidjan, disposant de centaines de milliers de ses ressortissants dans ce pays, le Ghana a des raisons de craindre les représailles de la part du régime Gbagbo et d'un basculement de son voisin dans une guerre ouverte. La Gambie, présidée par l'excentrique Yahya Jammeh, a de son côté apporté clairement un soutien marqué mais peu significatif à Gbagbo.

Les variations dans les positions des États membres de la CEDEAO ne sont en rien comparables à celles qui transparaissent au niveau de l'Union africaine. Il faut voir la mise en place du panel de chefs d'État chargé de trouver une solution à l'équation ivoirienne comme l'expression de la divergence profonde entre l'Afrique du Sud et le Nigeria, et de l'incapacité du Conseil de paix et de sécurité de l'UA à empêcher ces différences de remettre en cause la clarté de la position initiale en faveur du départ

⁹¹ Le Burkina Faso ne peut rester neutre face à la crise ivoirienne. Les deux pays sont imbriqués historiquement, politiquement et économiquement. De 1933 à 1947, la Côte d'Ivoire et une grande partie de l'actuel Burkina Faso furent réunies par le colonisateur français dans un même espace administratif appelé Haute-Côte. La main d'œuvre burkinabé a largement contribué au miracle économique ivoirien mais aussi au développement du Burkina Faso qui profite des transferts de fonds de sa diaspora. De nombreux cadres et hommes politiques burkinabés ont par ailleurs été formés en Côte d'Ivoire. Pour ces raisons, une dimension de la crise ivoirienne prend la forme d'un affrontement entre Laurent Gbagbo et Blaise Compaoré. Cet affrontement est né de la volonté affichée de Gbagbo de perpétuer la politique d'« ivoirité » qui a entraîné dès 1999 des pogroms anti-burkinabé et un retour important de réfugiés burkinabés dans leur pays d'origine. Pour éviter que de tels événements ne se reproduisent, la diplomatie burkinabé a effectué courant 2001 et au début de 2002 plusieurs missions de concertation. Mais Gbagbo n'a pas infléchi sa politique. Comparé à ensuite soutenu les Forces nouvelles en leur offrant une base arrière avant, pendant et après la tentative de putsch du 19 septembre 2002. Voir Rapports de Crisis Group, *Côte d'Ivoire : la guerre n'est pas encore finie*, op. cit. et *Côte d'Ivoire : faut-il croire à l'Accord de Ouagadougou ?*, op.cit.

⁹² « Visite controversée de Ouattara à Dakar, Madické Niang donne la version du Sénégal », *Walfadjiri*, 8 novembre 2010.

⁹³ « Guillaume Soro, hier, à Dakar : 'C'est Gbagbo qui a créé cette situation de chaos' », *Nord-Sud*, 18 février 2011.

⁹⁴ « Freetown prête à envoyer un contingent en cas d'intervention », Agence France-Presse, 28 janvier 2011.

⁹⁵ Il faisait partie avec le président du Bénin Thomas Yayi Boni et celui du Cap-Vert Pedro Pires du groupe de chefs d'État

mandaté par la CEDEAO qui s'est rendu le 28 décembre 2010 à Abidjan pour y effectuer une médiation.

⁹⁶ Entretien de Crisis Group, fonctionnaire onusien spécialiste de la Sierra Leone, Dakar, 21 février 2011.

⁹⁷ La présence à Cotonou de l'épouse du président sortant et combattante politique du premier cercle, Simone Gbagbo, a été signalée au mois de décembre 2010. Entretiens de Crisis Group, Cotonou, décembre 2010.

⁹⁸ Entretien téléphonique de Crisis Group, acteur économique ivoirien, février 2011.

de Gbagbo. En nommant un panel rassemblant des chefs d'Etat aux positions opposées, l'UA pensait peut-être créer un équilibre et aller dans le sens du consensus.⁹⁹

C'est le contraire qui s'est produit. La désignation du panel a eu deux effets. Elle a gelé la situation diplomatique, donnant de fait du temps à Gbagbo, et elle a fragilisé la CEDEAO qui a perdu la main sur une crise qui relève de son champ d'action. Les circonstances dans lesquelles le panel a effectué sa mission en Côte d'Ivoire les 21 et 22 février 2011 n'ont fait qu'accentuer les tensions entre l'UA et la CEDEAO. Les chefs d'Etats se sont déplacés à Abidjan sans le représentant de l'Afrique de l'Ouest Blaise Compaoré et sans le président de la Commission de la CEDEAO, James Victor Gbeho.¹⁰⁰ La CEDEAO a marqué son désaccord dans un communiqué très critique publié le 22 février.¹⁰¹ L'absence de Compaoré a donné à Jacob Zuma toute latitude pour pousser ses vues, présumées favorables au président sortant.

Alors que le panel n'avait encore rendu aucune décision officielle, le vice-ministre des Affaires étrangères sud-africain, Ibrahim Ibrahim, a déclaré à la presse le 22 février que le panel envisageait une formule de partage du pouvoir ou l'organisation d'une nouvelle élection.¹⁰² Cette proposition avait été faite, presque mot pour mot, par un représentant attiré de Gbagbo dans une conférence organisée par l'UE à Paris un mois auparavant.¹⁰³ Le partage du pouvoir prévoirait une rotation du pouvoir avec une

période de 24 mois pour chacun des « deux présidents ». Cette formule qui a été appliquée au Burundi avec un certain succès,¹⁰⁴ est une très mauvaise idée pour la Côte d'Ivoire. Là où le Burundi a organisé ce partage du pouvoir pour gérer une période de transition vers des élections, la Côte d'Ivoire a déjà connu un long processus de paix et un gouvernement de réconciliation nationale et a organisé des élections crédibles marquées par une participation supérieure à 80 pour cent lors des deux tours. Rien ne justifierait de faire comme si 5,7 millions d'Ivoiriens ne s'étaient pas déplacés le 28 novembre partout dans le pays pour faire un choix en étant conscient des enjeux pour l'avenir de leur pays.

C. SOMBRES PERSPECTIVES

1. Le pourrissement, la division et la délinquance

Il est très improbable de voir naître un compromis qui serait issu d'un « dialogue direct » entre le président sortant qui refuse de partir et le président élu qui refuse de renoncer à sa victoire dans les urnes. Laurent Gbagbo est allé trop loin pour céder après trois mois de résistance à toutes les pressions, de rejet de toutes les offres de sortie digne proposées par une longue liste de chefs d'Etat d'Afrique et de défiance à l'égard du reste du monde. Il ne lâchera pas son argument de la légalité dont l'a investi le Conseil constitutionnel pour rejeter tout compromis qui impliquerait son départ de la présidence. Pour les deux hommes, tout est négociable sauf la qualité de président de la République, ce qui revient à dire que rien n'est négociable. Son étranglement financier ou du moins celui de l'économie ivoirienne est en marche mais nul ne sait pendant combien de temps le régime peut encore tenir et surtout ce qu'il conserve comme dernière carte à jouer. On peut tout reprocher aux animateurs du premier cercle de Gbagbo sauf leur capacité à innover et à prendre l'initiative avant leurs adversaires.

Pour Gbagbo, chaque jour de plus passé à la présidence est une petite victoire et préserve une chance qu'il y reste encore plusieurs mois, son horizon temporel ne dépassant plus guère le court terme. Tant qu'il est en place, il peut espérer que des événements intérieurs ou extérieurs bouleverseront le contexte en sa faveur. Plus le temps passe, plus il peut compter sur un relâchement de la pression de

⁹⁹ L'UA a annoncé, suite à son sommet des 30 et 31 janvier 2011 à Addis-Abeba, la venue en Côte d'Ivoire d'un panel de haut niveau composé de cinq chefs d'Etat représentant les cinq régions du continent africain : Mohamed Ould Abdel Aziz de la Mauritanie, Jacob Zuma d'Afrique du Sud, Idriss Déby Itono du Tchad, Jakaya Kikwete de Tanzanie et Blaise Compaoré du Burkina Faso. L'UA a donné au panel un délai d'un mois pour rendre des décisions « contraignantes ». On attendait ces décisions le 28 février 2011 mais le panel ne se prononcera qu'après une nouvelle réunion prévue à Nouakchott (Mauritanie) le 4 mars 2011, et peut-être bien plus tard.

¹⁰⁰ Le 20 janvier 2011, un millier de « jeunes patriotes » ont pris position à l'aéroport Felix Houphouët-Boigny d'Abidjan, mettant au défi le président burkinabé de se rendre en Côte d'Ivoire. Dans un communiqué officiel, le Burkina Faso a affirmé que la sécurité de Blaise Compaoré n'était plus assurée et qu'il annulait donc sa visite. James Victor Gbeho a finalement rejoint la mission de l'UA le 23 janvier 2011, alors que trois des présidents du panel avaient déjà quitté la Côte d'Ivoire.

¹⁰¹ « The absence of the ECOWAS delegation on the African Union high-level panel mission to Côte d'Ivoire », communiqué de presse de la CEDEAO, Abuja, 21 février 2011.

¹⁰² « Le panel de l'UA propose partage du pouvoir ou nouveau scrutin », Agence France-Presse et entretien téléphonique de Crisis Group, journaliste de la BBC, 22 février 2011.

¹⁰³ « Côte d'Ivoire : quelle sortie de crise ? », conférence organisée par l'Institut d'études stratégiques de l'Union européenne, Paris, 25 janvier 2011.

¹⁰⁴ En novembre 2003, les Sud-africains ont obtenu un partage du pouvoir dans ce pays, consistant en une alternance de dix-huit mois entre le président Pierre Buyoya (Tutsi) et le président Domitien Ndayizeye (Hutu). Jacob Zuma était très engagé dans le dossier burundais. Cette alternance a été partiellement respectée. Buyoya est parti au bout de son terme comme cela était convenu. Il a tenté de rester mais il a été étonné de rencontrer des résistances dans son propre camp, ce qui l'a finalement dissuadé.

la communauté internationale qui est préoccupée par d'autres crises comme celles qui secouent le nord de l'Afrique depuis deux mois.¹⁰⁵ L'entourage affectif, politique et militaire immédiat du président sortant l'encourage dans sa logique suicidaire et entretient une mystique de la conservation d'un pouvoir et de la réalisation d'un destin qui serait « le plan de Dieu ».¹⁰⁶ La convocation du facteur religieux comme moyen de mobiliser les masses chrétiennes est désormais faite de manière ouverte.¹⁰⁷ Au moment où les sanctions économiques commencent à affecter gravement la vie quotidienne, la foi dans le caractère sacré de son combat peut permettre de faire accepter aux plus convaincus la nécessité de la souffrance collective face aux épreuves imposées par le « diable » incarné par Ouattara et « les étrangers » qui le soutiennent.

De son côté, Alassane Ouattara ne renoncera probablement jamais à une victoire qu'il attend depuis plus de quinze ans en acceptant une autre position que celle de chef de l'Etat. S'il avait sans doute cessé de croire en son avenir présidentiel au cours des dernières années, il n'a plus aujourd'hui aucun doute sur sa capacité à diriger le pays, fort du soutien du PDCI, de quelques autres partis et d'une légitimité populaire acquise dans les urnes. Tout compromis à la kenyane qui le verrait nommé Premier ministre ou vice-président de Gbagbo serait vécu par ses militants et ses alliés actuels des FN comme une trahison.

Le contentieux de sang entre les farouches partisans de Ouattara et l'appareil de répression de Gbagbo est désormais trop lourd pour un rapprochement. Le RHDP et les FN n'accordent plus aucune confiance au président sortant et sont convaincus qu'il ne respectera jamais un nouvel accord politique qui ne lui garantirait pas la réalité du pouvoir exécutif.¹⁰⁸ Si un accord politique doit être trouvé, il ne pourrait se faire qu'en excluant Laurent Gbagbo. Dans ces conditions, la mission du panel de chefs d'Etat de l'UA qui doit rendre au cours du mois de mars 2011

des décisions contraignantes pour une sortie de crise négociée n'avait qu'une infime chance de succès.¹⁰⁹

Dans le scénario du pourrissement, les deux rivaux resteront claquemurés dans leurs espaces de sécurité respectifs et parieront sur l'épuisement de leur adversaire, avec en toile de fond des affrontements réguliers entre militants du RHDP et FDS loyales à Gbagbo, et une situation d'exception caractérisée par un couvre-feu permanent ou récurrent et inscrite dans la durée. Ces affrontements continueront de se produire en premier lieu dans la capitale économique Abidjan mais aussi dans l'Ouest du pays, en particulier dans et autour de Duékoué, ainsi que dans plusieurs villes disputées du Centre, du Centre-ouest et de l'Est (Yamousoukro, Lakota, Divo, Abengourou, Agnibilékrou). Ce pourrissement fait au pire le lit de la guerre civile qui ne dit pas son nom, au mieux celui d'une division durable de la Côte d'Ivoire entre un tiers sud et deux tiers centre et nord avec deux « Etats » fantoches, désorganisés séparés par une nouvelle ligne de front et de défiance. Les violences meurtrières et rampantes creuseront chaque jour un peu plus les antagonismes qui traversent la société ivoirienne et rendront le retour à une cohabitation pacifique entre différentes communautés particulièrement difficile.

2. La guerre civile

La situation entre guerre et paix qui a prévalu depuis l'offensive de novembre 2004 contre les FN et encore davantage depuis la signature de l'APO en 2007 a été rendue possible par l'aptitude des différents acteurs de la crise à laisser la porte ouverte au compromis et à alterner les phases de tensions et d'apaisement. Le passage en force de Laurent Gbagbo en décembre 2010 a brisé cette capacité de compromis. Le statu quo – le scénario du pourrissement – présente de sérieux inconvénients pour chacun des protagonistes. Laurent Gbagbo voit se resserrer autour de lui l'étau de sanctions économiques qui peuvent convaincre certains de ses proches alliés civils et militaires à le lâcher pour ne pas tout perdre. Le président élu Alassane Ouattara qui n'a jusque-là exercé qu'une fonction virtuelle voit sa victoire au suffrage universel s'éloigner avec le temps passé reclus dans une enclave totalement dépendante des hélicoptères de l'ONUCI pour la sécurité et l'approvisionnement. Pour sortir de l'impasse, chaque camp est forcément tenté de prendre une initiative dangereuse.

¹⁰⁵ Entretien de Crisis Group, acteur économique ivoirien, février 2011.

¹⁰⁶ Lors d'un meeting organisé à Abidjan le 15 janvier 2011, Simone Gbagbo a déclaré : « C'est Dieu qui nous a donné la victoire », France 24, 16 janvier 2011. Sur les blogs et sur les pages Facebook de nombreux Ivoiriens, la convocation d'une dimension religieuse du combat politique de Gbagbo a pris une ampleur manifeste depuis le début de la crise postélectorale.

¹⁰⁷ Il arrive que des bibles soient distribuées à l'occasion de grands meetings de soutien à Gbagbo organisés par les mouvements de « jeunes patriotes ». Ce fut le cas lors d'un meeting de soutien aux FDS et en présence du chef d'état-major des armées, le général Philippe Mangou. Émission « Reporters » de la télévision France 24, 4 février 2011.

¹⁰⁸ Entretien téléphonique de Crisis Group, responsable des FN, 20 décembre 2010.

¹⁰⁹ La médiation de l'UA n'a pas mis fin aux violences. Le jour même de l'arrivée à Abidjan du groupe d'experts chargés de préparer le terrain du panel présidentiel, le quartier d'Abobo a été le théâtre d'affrontements entre forces de sécurité et des militants du RHDP. Voir « Abidjan : trois corps découverts au lendemain d'affrontements », Agence France-Presse, 8 février 2011.

Laurent Gbagbo peut lancer ses troupes civiles, ces « jeunes patriotes aux mains nues » à l'assaut du Golf Hôtel solidement protégé par les soldats de l'ONUCI, en sachant fort bien qu'ils n'arriveront pas à en prendre le contrôle. L'objectif serait de mettre en difficulté l'ONUCI, la pousser à tirer à balles réelles sur des « civils » ivoiriens, pour donner une nouvelle dimension émotionnelle aux reportages propagandistes de la RTI et à déclencher une mini guerre à Abidjan. Ce scénario précipitera de nouveaux médiateurs extérieurs, effrayés par la perspective d'une vraie guerre civile dans une des plus grandes et cosmopolites métropoles africaines. Gbagbo a montré au cours des années de crise qu'il est un tacticien qui n'hésite pas à tout risquer dans le but de modifier brusquement l'environnement et de gagner du temps. Il est raisonnable de penser qu'il n'attendra pas tranquillement d'être étouffé financièrement, de risquer un coup interne ou une insurrection populaire avant de tenter quelque chose.

Du côté de Ouattara et encore plus clairement de Soro, il y a désormais une volonté manifeste de recours à la force pour répondre à celle utilisée sans retenue par le locataire du palais présidentiel. Dans une configuration où le camp Ouattara dispose de quelques centaines d'éléments des FN à Abidjan et de quelques milliers dans les zones CNO, où les FDS vont se diviser, où les unités d'élite commandées par les proches de Gbagbo sont équipées en armes lourdes en pleine ville, le recours à la force pour essayer de déloger Gbagbo déclencherà une guerre civile. Une telle guerre pourrait bien avoir lieu dans la métropole d'Abidjan ainsi que sur le front de Tiébissou, le verrou avant d'atteindre la capitale politique Yamoussoukro depuis Bouaké,¹¹⁰ et le front de l'ouest.

Comme expliqué plus haut, on peut avoir de sérieux doutes sur la capacité et la volonté de la majorité des FDS à faire la guerre pour défendre Gbagbo, même si elles ne

sont pas nécessairement prêtes non plus à combattre aux côtés de leurs anciens ennemis que sont les ex-rebelles des FN. Le plus grand risque en cas de prise d'initiative militaire des FN est celui du déclenchement d'une campagne de représailles des miliciens pro-Gbagbo et des plus irréductibles des militaires, gendarmes et policiers pro-Gbagbo contre les populations civiles ivoiriennes et étrangères soupçonnées de soutenir Ouattara et identifiées sur la seule base de leur appartenance culturelle, géographique ou religieuse et de leur zone d'habitation. Les combattants des FN ont également commis des crimes graves pendant et après les affrontements militaires en 2002 et 2003, et représenteraient à nouveau une grave menace sur la sécurité des populations présumées favorables à Gbagbo. Dans tous les cas, une telle guerre civile aura des conséquences incalculables et durables sur le pays et l'ensemble de la région.

3. La crise sociale et l'insurrection populaire aux conséquences politiques indéterminées

Et, pendant ce temps, le peuple pris en étau entre le marteau et l'enclume souffre. Et, pendant ce temps, le peuple meurt. Et, pendant ce temps, les entreprises, les usines, les commerces, les hôtels ferment à tour de bras. Et, pendant ce temps, le chômage augmente à une allure folle. Et, pendant ce temps, les écoles sont fermées ou fonctionnent à moitié. Et, pendant ce temps, les épidémies telles que le choléra, la fièvre jaune se répandent. Et, pendant ce temps, les hôpitaux ne reçoivent plus les subventions nécessaires. Et, pendant ce temps, la misère bat des records. Et, pendant ce temps, ils sont nombreux les Ivoiriens qui vont se réfugier dans d'autres pays voisins. Et, pendant ce temps, les droits de l'homme ont pris du plomb dans l'aile.¹¹¹

Cet extrait d'un article d'un quotidien ivoirien daté du 3 février 2011 témoigne de la dégradation des conditions de vie des populations au quotidien. Pendant le mois de février, la situation économique et sociale n'a cessé de se détériorer gravement. On pourrait évoquer la hausse des prix des produits de base, les pénuries de gaz domestique, la situation critique des services hospitaliers. Le maintien au pouvoir de Laurent Gbagbo est synonyme d'effondrement de l'économie formelle, la deuxième de l'Afrique de l'Ouest. Les sanctions économiques demandées par Alassane Ouattara ont été suivies d'effets tangibles, surtout celles qui peuvent être actionnées par les acteurs internationaux. Les sanctions appliquées par l'UE ont eu pour effet de détourner massivement les navires commerciaux des deux ports ivoiriens d'Abidjan et de San Pedro,

¹¹⁰ Dans un premier temps, Alassane Ouattara pourrait se replier sur deux villes importantes du pays : Bouaké et Yamoussoukro. La première option est plus facile puisque Bouaké est la place forte des FN de Guillaume Soro. Mais cette option est politiquement délicate pour Ouattara qui sera encore plus marqué comme l'homme de la moitié septentrionale du pays et donnerait ainsi le signal d'une sécession de la zone CNO. Il pourrait également avoir des problèmes de cohabitation avec les commandants des FN qui ne vont pas nécessairement se soumettre de bon cœur à l'autorité du président élu. Un repli sur Yamoussoukro serait politiquement moins dommageable. Place forte du PDCI, son principal allié politique, capitale politique de la Côte d'Ivoire et fief du père fondateur de la nation, Félix Houphouët-Boigny, Yamoussoukro a un fort caractère symbolique. Mais pour que Ouattara puisse s'installer à Yamoussoukro, il faudra que ses alliés militaires réussissent à la conquérir, ce qui le mettrait dans une position désespérée. Après Abidjan, la défense de Yamoussoukro est une priorité pour les FDS loyales au président sortant.

¹¹¹ Marie-Laure Ayé, « Crise postélectorale / Ouattara-Gbagbo, Qui est vraiment prêt à se sacrifier pour prouver son amour pour la mère patrie et les Ivoiriens ? », *L'Intelligent d'Abidjan*, 3 février 2011.

provoquant des réactions en chaîne dans tous les secteurs économiques dépendant du commerce extérieur.

Une partie des exportations de cacao a été stoppée après l'appel de Ouattara, menaçant la première source de revenus pour le régime de Gbagbo.¹¹² La seconde source officielle de ses revenus est l'impôt sur les entreprises.¹¹³ L'appel de Ouattara à la grève de l'impôt n'a certes pas été largement suivi, en partie à cause des menaces physiques à l'encontre des entreprises susceptibles de désobéissance fiscale.¹¹⁴ Mais à mesure que les grandes entreprises à capitaux étrangers majoritaires ferment leurs portes et que leurs responsables fuient le pays, les recettes fiscales ne peuvent que diminuer drastiquement. Fin janvier 2010, la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) indiquait une baisse du chiffre d'affaires de 10 à 30 pour cent pour les entreprises du secteur industriel, de 30 pour cent pour les compagnies d'assurances et de 70 pour cent pour les opérateurs du bâtiment.¹¹⁵ Le secteur bancaire s'est effondré, paralysé par le décrochage de l'agence nationale de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) de son siège à Dakar.¹¹⁶ Les banques commerciales les plus importantes ont fermé leurs portes l'une après l'autre et du jour au lendemain,

provoquant une crise de la liquidité et la panique des épargnants.¹¹⁷

A mesure que ses finances déperiront, le régime devra trouver de l'argent par des moyens de plus en plus illégaux et coercitifs. Il est déjà très engagé dans cette voie avec la réquisition de l'agence nationale de la BCEAO et avec la prise de contrôle des filiales de groupes bancaires internationaux. L'aide discrète de ses alliés étrangers n'est pas forcément extensible et suffisante.¹¹⁸ Il s'exposera aussi à un mécontentement social de plus en plus fort, au risque de voir une partie de ses soutiens militaires et administratifs se désolidariser s'ils ne sont plus payés.¹¹⁹ Le gouvernement Gbagbo se déleste déjà peu à peu d'une partie de la masse salariale de la fonction publique et devra le faire chaque mois davantage.¹²⁰ Il n'y a cependant aucune garantie que la réaction imprévisible de la population abidjanaise, celle qui a la capacité d'investir la rue par dizaines de milliers, se fera contre la résidence de Gbagbo à Cocody ou le palais présidentiel du Plateau qu'il occupe toujours. Les médias sous contrôle du camp Gbagbo diffusent un message qui fait de Ouattara le responsable de l'effondrement économique. La mise en place d'une radio et d'une télévision au service du RHDP est pour le moment incapable de contrer la puissance médiatique de Gbagbo.¹²¹

Les fonctionnaires ivoiriens, contrairement à nombre de leurs homologues de l'Afrique de l'Ouest, n'ont jamais connu de longues périodes de non-paiement de leurs salaires. Quel que soit leur bord politique, un appauvrisse-

¹¹² L'argent collecté au mois de janvier 2011 par le camp Gbagbo provenait, pour l'essentiel, des taxes sur les exportations de cacao et des impôts sur les entreprises. « Côte d'Ivoire : Guerre économique », *Jeune Afrique*, 6 février 2011. Suite à l'appel d'Alassane Ouattara, les quatre plus gros opérateurs de la filière d'exportation du cacao – Cargill, ADM, Barry Callebaut et Armajaro, ont interrompu leur activité. Voir « Qui va récolter le Jackpot du Cacao ? », *La lettre du continent*, 10 février 2011.

¹¹³ Il n'y a pas de données crédibles sur les revenus pétroliers également conséquents.

¹¹⁴ « Cut off, Ivory Coast chief is pressing for cash », *The New York Times*, 17 janvier 2011.

¹¹⁵ L'Etat ivoirien ne peut plus payer plusieurs de ses créanciers extérieurs. « Côte d'Ivoire defaults on interest », Bloomberg, 2 février 2011.

¹¹⁶ Le 24 décembre 2010, à la demande d'Alassane Ouattara, le Conseil des ministres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a demandé au gouverneur de la BCEAO de ne reconnaître que le gouvernement Ouattara comme titulaire de la signature des comptes de l'Etat ivoirien logés auprès de la BCEAO. Proche de Laurent Gbagbo, le gouverneur de cette institution qui gère le franc CFA, monnaie commune à huit pays d'Afrique de l'Ouest, n'a pas respecté cette décision. Il a du démissionner en janvier 2011, sous la pression des chefs d'Etat de l'UEMOA. Le 26 janvier, son remplaçant a décidé de fermer toutes les agences de la BCEAO en Côte d'Ivoire au lendemain de la décision du gouvernement Gbagbo de procéder à leur « réquisition ». Coupées de leur banque centrale, les banques privées ivoiriennes se sont retrouvées dans l'impossibilité technique de travailler.

¹¹⁷ Il s'agit de la BICICI, filiale de BNP Paribas, de la SGCI, filiale de la Société Générale, de Stantard Chartered, de Citibank et de la Banque Atlantique. Les deux premières représentaient plus de 50 pour cent de l'activité bancaire du pays. Dans les jours qui ont suivi, d'autres banques ont cessé leurs activités. Le 23 février, onze banques sur les dix-huit opérant en Côte d'Ivoire avaient suspendu leurs activités, invoquant des raisons de sécurité et leur impossibilité de se conformer aux normes et règles de la profession bancaire. À cette date, la réquisition de plusieurs établissements bancaires annoncée par le gouvernement de Gbagbo le 17 février 2011 n'avait pas permis de remettre en place un système bancaire fonctionnel.

¹¹⁸ Depuis le début de la crise, l'Angola a donné plusieurs dizaines de millions de dollars à la Côte d'Ivoire. Entretiens de Crisis Group, consultant et haut responsable économique ivoirien, décembre 2010 et février 2011.

¹¹⁹ L'Etat emploie actuellement plus de 104 000 fonctionnaires et 55 000 militaires, gendarmes, policiers, douaniers et gardes forestiers. Voir « Gbagbo en difficultés financières, l'économie affectée », Agence France-Presse, 4 février 2011.

¹²⁰ Entretiens téléphoniques de Crisis Group, février 2011.

¹²¹ Signe du rôle essentiel de la bataille médiatique, le centre émetteur de la RTI à Abobo a été visé par une attaque du commando dit invisible favorable au RHDP le 27 février, provoquant une interruption de la diffusion des programmes à Abidjan. Voir « Attaques des rebelles sur Abobo : l'émetteur saccagé, Abidjan privé de télé », *Notre Voie*, 28 février 2011.

ment brutal n'est pas une perspective à laquelle ils sont préparés. Pendant toutes les années de crise politique, et même pendant les phases d'affrontements militaires, les salaires ont toujours été payés par le gouvernement Gbagbo, parfaitement conscient du danger immédiat que représenterait pour son pouvoir une privation des petits bonheurs qui entretiennent la joie de vivre des Ivoiriens. Les salaires des fonctionnaires ne sont pas seulement essentiels pour ceux-ci et leurs familles élargies. Ils irriguent tous les secteurs de l'économie, y compris toutes les activités économiques informelles qui font vivre des centaines de milliers de familles. Il n'est pas certain que la foi religieuse suffira à faire accepter à une majorité d'entre elles des sacrifices inédits, que ce soit pour la conservation du pouvoir par Gbagbo ou l'installation de Ouattara à la présidence.¹²²

Si on ne peut savoir au bout de quel délai le mécontentement général se traduira en révolte sociale puis en insurrection populaire, cette situation est inévitable si les sanctions économiques sont solidement maintenues et si la guerre civile n'a pas commencé auparavant. Les conséquences politiques et sécuritaires d'une telle insurrection sont largement indéterminées. Elles peuvent emporter Gbagbo, Ouattara si les manifestations prennent pour cible le Golf Hôtel, ou les deux. La solution du « ni Gbagbo, ni Ouattara » pour sortir de la crise est évoquée par un grand nombre d'observateurs ivoiriens de différentes classes sociales. Beaucoup sont « fatigués » de la course pour le pouvoir entre les deux hommes, et même entre les trois lorsqu'on ajoute Henri Konan Bédié arrivé troisième au premier tour.

A défaut d'avoir obtenu une offre politique plus variée à l'occasion de l'élection présidentielle, nombre d'Ivoiriens pourraient se réjouir d'une neutralisation simultanée de Gbagbo et de Ouattara par une révolte sociale. Sauf que dans le contexte actuel du pays, il est difficile d'imaginer une issue relativement heureuse à une révolution « à la tunisienne ». Le délitement de la société et la déliquescence de toutes les institutions, et surtout celle des FDS, rendent l'hypothèse d'une phase potentiellement longue d'anarchie et de violences de toutes natures plus probable en cas d'insurrection populaire que celle d'une prise de pouvoir ferme et ordonnée par des militaires disciplinés et soucieux d'éviter la désintégration de la Côte d'Ivoire.

IV. EMPECHER LA DESINTEGRATION DE LA COTE D'IVOIRE

A. CHANGER LA POSTURE DE L'ONU CI

Le mandat actuel de l'ONU CI,¹²³ tel que défini par la résolution 1962 du Conseil de sécurité, inclut la protection des civils en danger immédiat de violences physiques et dans la limite des capacités et des zones de déploiement de la mission. S'il est entendu que la responsabilité première de la protection des civils revient aux autorités politiques et aux forces de sécurité ivoiriennes, la réalité est caractérisée par la commission de violations graves des droits humains, y compris le droit à la vie, par une partie des forces de défense et de sécurité ivoiriennes, notamment des éléments de la Garde républicaine, du CECOS, de la BAE et des CRS, et par des civils armés ou non qui opèrent dans l'impunité. Un civil peut se faire tuer aujourd'hui en pleine journée et en pleine ville à Abidjan en présence de « corps habillés » sans que personne n'intervienne.

L'ONU CI n'a pas pour mission de se substituer aux forces de police ivoiriennes et n'en aura jamais les moyens. Mais la mission doit reconstituer ses effectifs civils initiaux le plus vite possible, en particulier ceux qui peuvent recueillir des informations précises sur les menaces à la sécurité des civils sur l'ensemble du territoire. Les zones où sont positionnés les miliciens armés doivent être particulièrement surveillées : les environs des cités universitaires de Yopougon, Abobo et Cocody à Abidjan, les localités de Bingerville, Zambakro, Agnibilekrou, Abengourou, San Pedro. La capacité à obtenir l'information est essentielle pour que l'ONU CI puisse efficacement protéger les civils par un déploiement préventif de patrouilles armées. Il convient de souligner que de tels déploiements, notamment dans la commune d'Abobo en février, ont sans doute sauvé des vies en dissuadant les forces de sécurité de commettre des exactions sur des civils, en particulier après que des éléments armés eurent tiré une première fois le 11 janvier sur des policiers à Abobo.¹²⁴

L'ONU CI doit d'abord assurer sa propre sécurité, notamment celle des effectifs civils qui doivent retrouver impérativement leur liberté de mouvement et être capables de vérifier sur le terrain les informations sur les violations graves des droits humains. « L'ONU CI n'est pas là pour

¹²² Les appels successifs du RHDP à la grève générale ont été peu suivis. Abidjan ne déroge pas à une règle quasi générale en Afrique de l'Ouest. Les mouvements de grèves, autres que sectoriels, sont généralement peu respectés dans les grandes villes où domine le secteur informel et où il est très difficile pour une grande partie de la population sans revenu fixe et sans épargne de cesser totalement le travail.

¹²³ Au 19 novembre 2010, les effectifs militaires de l'ONU CI étaient composés de 7 757 personnes, les unités de police constituées de 896 personnes et la police civile de 433 personnes, soit au total 9 086 militaires et policiers. Les premiers pays contributeurs de troupes et d'unités de police constituées sont le Bangladesh, le Pakistan et la Jordanie.

¹²⁴ Entretiens de Crisis Group, ONU CI, Abidjan, 25 et 26 janvier 2011.

compter les morts », a déclaré un fonctionnaire qui estimait que la mission devrait « faire davantage pour la protection des civils ». ¹²⁵ Mais le fait est que depuis que la campagne de répression des partisans du RHDP a commencé dans les communes d'Abobo, Anyama, Koumassi, Treichville et ailleurs, et que des corps sont retrouvés dans des déchetteries ou atterrissent directement dans des morgues débordées, les agents de la division des droits de l'Homme de l'ONUCI n'ont pas pu aller sur le terrain pour voir les corps, recueillir et vérifier des informations. Hors Abidjan, y compris dans l'Ouest où les violations des droits humains sont récurrentes, les agents sont également cantonnés dans leurs bureaux pour des raisons de sécurité et ne peuvent obtenir des informations que par téléphone. ¹²⁶ En raison des menaces du camp Gbagbo, des obstructions d'une partie des FDS et des provocations des « jeunes patriotes », l'ONUCI n'arrive donc même pas à bien compter les morts.

L'ONUCI doit changer radicalement sa réaction aux obstructions aux déplacements de ses effectifs militaires et civils. Les groupes de « jeunes patriotes » répondant à Charles Blé Goudé et présentés comme « non armés » vont être de plus en plus mis à contribution par le camp Gbagbo pour bloquer les mouvements de l'ONUCI, avec pour objectif de les pousser à la faute et de se servir ensuite des incidents pour la propagande de la RTI et la demande d'un départ de la mission. Le chef de la mission a donné des signes de fermeté et de volonté de prévenir, par une présence accrue des patrouilles de l'ONUCI, les exactions commises sur les civils notamment dans les communes ciblées à Abidjan. ¹²⁷ Ces signes sont encourageants.

L'ONUCI doit désormais accepter le risque de faire face à une hostilité ouverte de la part des unités de l'armée, de la police et de la gendarmerie les plus connectées à la présidence et des miliciens. La mission ne doit pas hésiter à faire usage de la force mesurée, proportionnée et non létale afin d'assurer sa liberté de mouvement, indispensable à l'accomplissement de son mandat.

Au moment où les affrontements de nature militaire se multiplient à Abidjan et dans l'Ouest et que des appels sont lancés publiquement par Charles Blé Goudé pour « empêcher l'ONUCI de circuler », le Conseil de sécurité doit apporter son appui total à la mission et à l'utilisation de tous les moyens par l'ONUCI pour accomplir son mandat. ¹²⁸ Il doit également apporter son soutien

politique à la force française Licorne et rappeler que cette force a reçu le mandat de soutenir militairement l'ONUCI si celle-ci en fait la demande.

Le gouvernement français doit quant à lui s'engager à répondre positivement et promptement aux éventuelles demandes de soutien faites par l'ONUCI à travers le secrétariat général, et à ne pas faire de la protection et de l'évacuation de ses ressortissants et d'autres résidents étrangers en Côte d'Ivoire la seule priorité des troupes de Licorne.

Les membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité ont un rôle crucial à jouer dans les prochains mois pour abrégé les affrontements et les violences graves ou abandonner la Côte d'Ivoire à la vraie guerre. Les intérêts stratégiques et les crispations idéologiques de ces pays membres ne doivent pas prendre le dessus sur la recherche de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest. La Russie, la Chine et l'Afrique du Sud doivent en particulier s'abstenir de prendre des positions qui ne favorisent pas l'unanimité du Conseil de sécurité. Ce dernier, à travers son comité de sanctions, doit demander au groupe d'experts pour la Côte d'Ivoire de proposer une nouvelle liste de personnalités ivoiriennes qui doivent faire l'objet de sanctions individuelles, d'examiner les sources de financement du régime Gbagbo depuis décembre 2010 et de soumettre au comité les noms des personnalités physiques et morales qui financent un gouvernement non reconnu.

Le Conseil de sécurité doit enfin demander au Secrétaire général d'entamer immédiatement des discussions avec la Commission de la CEDEAO en vue de la préparation et de la coordination du déploiement d'une mission militaire de l'organisation régionale. ¹²⁹

Il n'y a plus que deux options pour l'ONUCI : rester en Côte d'Ivoire et protéger la population d'une campagne de terreur de plus en plus sanglante, ou céder au chantage du camp Gbagbo et partir au moment où le pays bascule dans la guerre ou dans l'anarchie. Le Secrétaire général doit sensibiliser les pays contributeurs de troupes sur la réalité des risques encourus par leurs soldats : il y a certes un risque élevé depuis la crise postélectorale, mais les « jeunes patriotes » ivoiriens ne sont pas des combattants somaliens aussi prêts à mourir pour Gbagbo qu'ils ne le proclament sur les pancartes. Un des piliers de la stratégie du président sortant consiste à faire croire à un niveau de détermination de ces milliers de jeunes plus fort qu'il ne l'est vraiment.

Les effectifs civils et militaires seront davantage en danger si la mission donne le sentiment de renoncer à l'accomplissement de son mandat et de céder aux intimidations.

¹²⁵ Entretien de Crisis Group, ONUCI, Abidjan, 25 janvier 2011.

¹²⁶ Entretiens de Crisis Group, ONUCI, Abidjan, 25, 26 et 29 janvier 2011.

¹²⁷ Entretiens de Crisis Group, ONUCI, Abidjan, 25 janvier 2011.

¹²⁸ « Pour soutien permanent aux rebelles Blé Goudé aux Ivoiriens : 'Empêchez l'ONUCI de circuler à Abidjan' », *Le Nouveau Courrier*, 25 février 2011.

¹²⁹ Voir la section IV. D ci-après.

Les pays contributeurs de troupes et de policiers de l'ONUCI doivent encourager leurs contingents à respecter strictement les règles d'engagement et à ne pas avoir une interprétation restrictive de leur mandat actuel. Tout signe de faiblesse et d'hésitation risque de les exposer davantage à des agressions et à des humiliations, et d'exposer la mission à l'échec.

Si le bilan humain des trois derniers mois de crise est déjà inacceptable, il pourrait prendre une ampleur effrayante dans les prochaines semaines, au fur et à mesure que la métropole d'Abidjan s'enfonce dans l'anarchie et que la perspective d'un retour à une confrontation militaire se précise. La répétition d'incidents au cours desquels des forces de sécurité loyales au président sortant se font attaquer avec des armes de guerre en pleine ville augure d'une guérilla urbaine qui pourrait s'inscrire dans la durée. Protéger les civils dans le contexte d'affrontements entre deux groupes lourdement armés dans des quartiers de ville aux rues étroites densément peuplés sera quasiment impossible.

Le procureur adjoint de la Cour pénale internationale (CPI) a fait une déclaration le 2 décembre 2010 qui soulignait que « tous les actes de violence seront surveillés et minutieusement examinés de près par le Bureau en vue de déterminer si des crimes relevant de la compétence de la Cour sont commis et devraient justifier une enquête ».¹³⁰ La Côte d'Ivoire n'est pas un Etat partie de la CPI. Mais la Cour a compétence à l'égard de la situation en Côte d'Ivoire en vertu d'une déclaration que le gouvernement ivoirien a déposée le 1^{er} octobre 2003 et par laquelle il accepte la compétence de la Cour à compter du 19 septembre 2002.¹³¹

Au moment où la guerre civile semble reprendre, le bureau du procureur de la CPI doit rappeler à nouveau à toutes les parties ivoiriennes et aux officiers généraux des FDS, notamment ceux de la Garde républicaine et du CECOS, mais également aux commandants militaires des Forces nouvelles, leurs responsabilités individuelles au cas où des crimes relevant de la justice internationale seraient commis par leurs hommes, notamment des actes qui pourraient être qualifiés de crimes contre l'humanité et éventuellement de crimes de guerre en cas de reprise d'hostilités militaires.¹³²

B. MAINTENIR LES SANCTIONS ET CONSTRUIRE L'UNITE DU FRONT AFRICAIN

Les sanctions adoptées depuis le début du mois de décembre contre le régime de Laurent Gbagbo commencent à porter leurs fruits. Le président sortant est isolé, retranché à Abidjan et contraint de multiplier des décisions illégales et irrationnelles pour survivre politiquement. Le volet économique des sanctions est celui qui a le plus d'impact. Malgré les soutiens financiers extérieurs et la cagnotte intérieure sans doute constituée avant la crise postélectorale, le régime Gbagbo aura de plus en plus de mal à entretenir les deux symboles qui fondent son pouvoir : l'administration et l'armée. Les sanctions doivent être maintenues jusqu'à son départ. Les organisations ouest-africaines et la communauté internationale plus largement doivent maintenir l'étau aussi serré qu'il l'est aujourd'hui.

Mais ces sanctions ont été principalement prises par l'Union européenne (UE) et les Etats-Unis, à l'exception des décisions très fortes de l'UEMOA, autorité politique de la BCEAO. Les pays africains doivent renforcer davantage l'isolement de Laurent Gbagbo. Les pays ouest-africains, dont la stabilité politique et économique est directement menacée par le jusqu'au-boutisme du clan Gbagbo, sont les premiers concernés. Le Ghana, le Bénin et le Togo affichent depuis le début de la crise une position molle ou indécise.

Les textes de la CEDEAO ne prévoient pas l'adoption de sanctions individuelles comme le gel des avoirs et l'interdiction de séjour, mais les Etats membres doivent annoncer publiquement que les membres du gouvernement non reconnu de Gbagbo et d'autres personnalités de son entourage ne sont pas les bienvenus sur leur territoire. Les pays membres de la CEDEAO doivent rompre toutes leurs relations économiques avec les entreprises d'Etat qui sont encore sous le contrôle de Gbagbo, en particulier dans le secteur pétrolier et énergétique. Ils doivent s'orienter vers des solutions alternatives jusqu'au départ du président sortant.

En collaboration avec la Mission des Nations unies au Liberia (MINUL), le Liberia doit mieux protéger sa longue frontière commune avec la Côte d'Ivoire afin de réduire au maximum le passage de mercenaires dont la présence

¹³⁰ « Déclaration du procureur adjoint de la CPI sur la situation en Côte d'Ivoire, Fatou Bensouda », bureau du procureur de la Cour pénale internationale, La Haye, 2 décembre 2010.

¹³¹ Site internet de la Cour pénale internationale, www.icc-cpi.int.

¹³² Le fait que le général Bruno Blé Dogbo, commandant de la Garde républicaine, ait prestement répondu à une lettre adressée par la Haut commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, Navi Pillay, équivalant à une mise en garde, signale

que les hauts responsables militaires ivoiriens sont sensibles à ce type de message, même s'ils font mine de ne pas l'être. Voir « Côte d'Ivoire : La responsable des droits de l'homme de l'ONU rappelle aux autorités leurs obligations de protéger les civils », Bureau du Haut commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, 31 décembre 2010, et « Tentative d'intimidation des officiers supérieurs de l'armée, les vérités du général Dogbo au Haut commissaire aux droits de l'Homme de l'ONU », *Le Nouveau Courrier*, 11 janvier 2011.

à Abidjan est attestée. En décembre 2010, la présidente Ellen Johnson Sirleaf a demandé à ses concitoyens de ne pas s'immiscer dans la crise ivoirienne.¹³³ Elle doit joindre les actes à la parole et faire de cette préoccupation une de ses priorités. Le Liberia et la MINUL ont d'autant plus d'intérêts et de raisons de surveiller attentivement les zones frontalières avec la Côte d'Ivoire que des élections générales sont prévues au Liberia en octobre 2011. Tous les gouvernements des pays voisins de la Côte d'Ivoire (Liberia, Guinée, Mali, Burkina Faso et Ghana) ainsi que le Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et les agences onusiennes compétentes doivent par ailleurs actualiser leurs plans de contingence et se préparer à accueillir des flux massifs de populations fuyant les violences, la guerre ou une instabilité durable en Côte d'Ivoire.

À l'échelle continentale, l'UA doit adopter une position courageuse et sans ambiguïté. Il en va de son autorité, de sa crédibilité et du rôle qu'elle entend jouer dans les crises futures du continent. Un manque de fermeté vis-à-vis de Gbagbo aujourd'hui créera une sorte de jurisprudence qui l'empêchera demain de s'opposer sérieusement à d'autres coups de force. Pour le moment, la position de l'Angola et l'Afrique du Sud, plus ou moins ouvertement favorables au président sortant, crée des divisions au sein de l'UA ainsi qu'une tension vive avec la CEDEAO. L'UA doit au contraire pousser ses membres vers un isolement accru du régime en place à Abidjan, en particulier en adoptant des sanctions individuelles et en soutenant toutes les sanctions économiques prises contre le régime.

Au terme de l'initiative du panel des chefs d'Etat de l'UA et compte tenu de l'aggravation de la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire qui menace directement la région ouest-africaine, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA doit désormais apporter son plein appui à toutes les décisions que pourrait prendre la CEDEAO, plutôt que de favoriser de dangereuses fissures au sein de la communauté africaine.

C. PROPOSER UN ACCORD POUR LA RECONCILIATION SANS GBAGBO

Alassane Ouattara a gagné l'élection présidentielle parce qu'il a su conserver le soutien d'une coalition de partis bien implantés partout dans le pays et parce qu'il est apparu pour 54 pour cent des électeurs comme un meilleur choix que le président sortant. Depuis le second tour, les alliés de Gbagbo ont relancé leur stratégie politique visant

à diaboliser cet adversaire devenu l'icône politique d'une grande partie des Ivoiriens ayant leurs racines au Nord ainsi que le symbole d'une Côte d'Ivoire économiquement ouverte sur la région et le monde.

Dans la longue lutte politique pour le pouvoir présidentiel depuis la disparition de Félix Houphouët-Boigny en 1993, Alassane Ouattara a montré autant de résilience et de détermination que ses principaux rivaux, Henri Konan Bédié, Robert Guéï et Laurent Gbagbo. Comme ces derniers, il n'est pas exempt de toute responsabilité dans la faillite collective du pays. Mais Ouattara a nettement gagné et la coalition qui le porte a de solides chances de ramener la stabilité et la paix dans le pays, à condition qu'elle traverse la période extrêmement délicate de crise qui lui est imposée par le camp du perdant et qu'elle entreprenne ensuite rapidement des réformes institutionnelles visant à dépersonnaliser le jeu politique. Dans la phase critique actuelle, il est essentiel que l'ancien président Henri Konan Bédié, arrivé troisième au premier tour avec 25 pour cent des voix, principal allié politique de Ouattara et reclus avec ce dernier au Golf Hôtel, réaffirme son soutien total au président élu et prenne toute sa part dans la négociation d'un accord politique pour la réconciliation nationale.

Gbagbo fait tout pour introduire dans les esprits ivoiriens et non ivoiriens l'idée selon laquelle Ouattara ne pourra jamais gouverner tranquillement la Côte d'Ivoire. La stratégie de terreur mise en œuvre par une partie des FDS, le recrutement de miliciens et leur pré-positionnement dans plusieurs localités, l'agitation des jeunes affidés du ministre de la Jeunesse Blé Goudé qui se disent « prêts à mourir » pour défendre la souveraineté qu'incarnerait Gbagbo, la prise de décisions qui sont en train de saper les bases de l'économie ivoirienne et celle de la région, participent du chantage au chaos en cas d'installation au pouvoir de Ouattara. Cette stratégie est en partie efficace. Le doute est de plus en plus évident même chez les Ivoiriens qui ont voté Ouattara et qui savent que le maintien de Gbagbo signifierait au mieux une division et une désintégration *sine die* du pays, au pire la garantie d'un retour à la guerre.

Formuler une proposition de sortie de crise (voir encadré) par un accord politique qui inclurait la LMP mais exclut Gbagbo alors qu'il n'y a quasiment aucune chance que ce dernier change sa position, alors que le président élu est soumis à un blocus dans un hôtel à Abidjan, et pendant que les FDS et les FN ont commencé à s'affronter directement, peut paraître surréaliste. Il faut impérativement créer un nouvel espace de dialogue entre Ivoiriens, qui ne soit pas réservé aux seuls acteurs politiques et qui isolerait davantage Gbagbo. Dans l'entourage civil et militaire du président sortant, les modérés capables de saisir une ultime offre politique ne sont pas nombreux, mais même les plus courageux doivent commencer à se poser des questions sur leur avenir personnel et celui de leurs familles en Côte d'Ivoire quand ils auront perdu la bataille.

¹³³ « Au jour le jour Johnson Sirleaf confirme la présence de mercenaires en Côte d'Ivoire », *Le Patriote*, 23 décembre 2010. La présidente a ensuite estimé en février que la présence de mercenaires libériens en Côte d'Ivoire n'était pas confirmée.

Un Accord pour l'unité et la réconciliation nationale et un gouvernement transitoire

Pour contrer la stratégie de Gbagbo, il faut impérativement que Ouattara accepte d'aller plus loin dans son offre politique d'ouverture au camp adverse. Pour réduire le risque d'une incapacité pour le président élu de contrôler effectivement tous les leviers du pouvoir dans les mois qui viennent et pour donner des chances de stopper la décomposition du tissu social ivoirien, un accord pour l'unité et la réconciliation nationale devrait être proposé par le RHDP à la LMP avec la médiation de la Convention de la société civile ivoirienne (CSCI), un large regroupement d'organisations professionnelles, syndicales et confessionnelles du pays.

L'accord pour l'unité et la réconciliation nationale pourrait se traduire par un pacte de gouvernement entre le RHDP et la LMP pour gérer le pays jusqu'à l'organisation des élections législatives, dont la date n'avait pas encore été fixée, et par la mise en place d'un Haut conseil pour la réconciliation nationale de taille restreinte, composé exclusivement de personnalités civiles et militaires qui n'ont pas eu d'activités politiques partisans au cours des cinq dernières années et sur lesquelles ne pèse aucun soupçon de violations de droits humains depuis dix ans. Ce Haut conseil transitoire devrait être composé pour moitié de personnalités féminines connues pour leur engagement dans la société civile. Une des tâches immédiates du Conseil sera de soumettre au président Ouattara des propositions pour la structure et la composition d'un gouvernement transitoire d'union nationale, y compris des propositions de noms pour occuper les ministères de la Défense et de l'Intérieur.

Pendant cette période de transition qui prendra fin au lendemain des élections législatives, une formule exceptionnelle de gouvernement pourrait être adoptée, consistant en un exécutif dirigé par le président Ouattara, assisté de deux vice-présidents issus respectivement du RHDP et de LMP.

Abstraction faite du problème Gbagbo et de l'emprise de ce dernier sur les autres animateurs de la LMP, la première difficulté pour la mise en place d'un tel schéma consiste à déterminer le mode de sélection des membres du Haut conseil. La formule doit venir des discussions entre les Ivoiriens eux-mêmes. Pour rendre possible une discussion entre des délégués du RHDP, de LMP et de la CSCI, la CEDEAO et les Nations unies doivent soutenir politiquement l'initiative et créer les conditions sécuritaires indispensables. Compte tenu de la multiplication des violences et des affrontements directs entre les forces belligérantes, l'ONUCI et la force Licorne devraient se charger de sécuriser un lieu hors d'Abidjan et des zones contrôlées par les Forces nouvelles pour accueillir les discussions de paix.

Avant ou après l'épreuve de force, les acteurs politiques ivoiriens de tous les bords doivent renégocier les conditions de la normalisation institutionnelle et de la cohabitation pacifique. La seule question qui se pose aujourd'hui est de savoir si la Côte d'Ivoire peut faire l'économie d'une guerre civile et de quelques centaines ou milliers de morts supplémentaires avant de retrouver la voie d'un compromis permettant l'inclusion de toutes les sensibilités de sa classe politique et de sa société plurielle dans la gestion du pays au plan national, régional et local.

D. DEPLOYER UNE MISSION MILITAIRE DE LA CEDEAO

Il n'y a aucune garantie que l'impact des sanctions et de l'isolement international et une nouvelle offre politique de Ouattara au camp LMP suffiront à neutraliser le président sortant qui a peut-être franchi depuis un moment les barrières de la rationalité. Si les sanctions économiques viennent à le fragiliser dangereusement, il faut s'attendre à ce qu'il prenne une initiative qui a toutes les chances d'être violente et de viser simultanément l'ONUCI et le camp Ouattara. L'objectif serait de créer une crise dans la crise, de faire paniquer la communauté internationale et de franchir un nouveau cap dans le chantage au chaos, aux massacres et à la guerre. Si l'ONUCI se prépare à cette éventualité et bien qu'elle ait les moyens d'y faire face, la dynamique au sein du Conseil de sécurité et les réticences possibles des pays contributeurs de troupes ne sont pas rassurantes. Il a déjà été difficile pour le Secrétaire général d'obtenir du Conseil de sécurité l'autorisation du déploiement de 2 000 soldats supplémentaires réclamé par le chef de la mission en janvier.¹³⁴ Il sera beaucoup plus compliqué de demander une modification du mandat qui donnerait à la mission un rôle plus offensif en cas de détérioration profonde de la situation.

Les scénarios identifiés dans la précédente section ne laissent aucun doute sur la gravité de la menace que représente la situation en Côte d'Ivoire pour la sécurité et la paix en Afrique de l'Ouest. Le message du clan Gbagbo aux pays de la CEDEAO consiste à dire en filigrane : « si vous ne nous laissez pas tranquilles, l'anarchie, la violence et la faillite économique qui s'ensuivront en Côte d'Ivoire n'épargneront ni les centaines de milliers de vos compatriotes résidant chez nous, ni vos économies nationales beaucoup plus faibles que la nôtre qui est la première dans l'espace francophone ouest-africain ».

¹³⁴ Le renforcement des effectifs a été autorisé par la résolution 1967 du Conseil de sécurité du 19 janvier 2011. La Russie s'est montrée la plus réticente à accéder à cette demande de renforcement de l'ONUCI.

La télévision publique ivoirienne n'a pas hésité à montrer une carte de Côte d'Ivoire affichant les chiffres du nombre de résidents de pays voisins dans le pays, la cible première étant le Burkina Faso de Blaise Compaoré, redevenu au lendemain du second tour l'ennemi public des « patriotes » soutenant Gbagbo.¹³⁵ Les mesures de réquisition de l'agence nationale de la BCEAO, de substitution d'une commission bancaire ivoirienne à la commission régionale, les pressions morales et physiques exercées sur les établissements financiers et les entreprises, les menaces récurrentes d'une sortie de la Côte d'Ivoire de l'UEMOA et de la zone franc CFA témoignent de la disposition des conseillers politiques et économiques de Gbagbo à faire payer cher à la CEDEAO et à l'UEMOA leur reconnaissance de Ouattara comme président légitime.

Les économies ouest-africaines, notamment celles du Burkina Faso et du Mali, très connectées à celle du voisin ivoirien et celle du Liberia qui accueille des flux de réfugiés alors qu'elle est très fragile et que des élections sont prévues cette année, sont déjà sensiblement affectées par la situation actuelle. Pesant entre 30 et 40 pour cent de la production de l'UEMOA et générant des flux financiers et monétaires beaucoup plus importants que ceux des sept autres Etats membres de cette organisation, la Côte d'Ivoire est sans aucun doute essentielle pour la stabilité économique régionale et par conséquent pour sa stabilité politique et sa sécurité.

C'est précisément pour cette raison que la CEDEAO ne doit pas céder au chantage du clan Gbagbo. La sécurité physique et économique des ressortissants des Etats membres vivant en Côte d'Ivoire ne sera jamais durablement garantie par un pouvoir qui manipule grossièrement l'information, qui alterne à souhait le langage de la solidarité avec les « pays frères » et celui de la menace et de l'invective, qui met en place des milices dans les quartiers de ville et les villages pour rendre crédible la menace de punition collective de leurs ennemis internes et externes. C'est la CEDEAO qui court le risque d'être gravement et durablement fragilisée par le retour à la guerre civile en Côte d'Ivoire ou par la désintégration pour longtemps de son Etat central. C'est à elle de reprendre le leadership de la gestion politique et militaire de la crise.

La menace d'une intervention militaire de la CEDEAO « en dernier recours » publiquement exprimée par l'organisation a été prise au sérieux par le camp Gbagbo qui ne s'attendait pas à une réaction aussi forte et immédiate à son coup de force électoral. Pendant plusieurs semaines, l'objectif des locataires du palais d'Abidjan était d'évaluer la crédibilité de l'option militaire ouest-africaine et de s'assurer qu'elle sera écartée de la palette des options de

la communauté internationale.¹³⁶ Le chantage aux violences ciblées sur les ressortissants étrangers en cas d'intervention armée de la CEDEAO participe de cette stratégie de dissuasion. Les risques humanitaires associés à une éventuelle intervention de la force en attente de la CEDEAO dans une ville comme Abidjan sont indubitablement élevés.

Aucun Etat dans la région n'a une forte envie d'envoyer des soldats dans un possible borborygme ivoirien où les ennemis ne seront pas nécessairement des militaires conventionnels mais des miliciens et des mercenaires qui pourraient se venger sur des civils ivoiriens et étrangers sans défense. Les forces les plus fidèles à Gbagbo sont plus efficaces dans la répression de civils réputés hostiles qu'à livrer une guerre contre d'autres forces armées.

La CEDEAO doit cependant décider du déploiement d'une mission militaire. L'objectif ne serait pas nécessairement à court terme de faire partir le président sortant mais de permettre à la communauté régionale de protéger, aux côtés de l'ONUCI, toutes les populations résidant en Côte d'Ivoire dans le cas très probable d'une éruption de violences massives, de soutenir par une capacité d'action militaire immédiate les décisions qui pourraient être prises par la CEDEAO en fonction de l'évolution de la situation dans les mois à venir et d'aider le président Ouattara et son gouvernement à assurer son autorité sur l'ensemble des FDS et à contrôler l'intégralité du territoire. Que Gbagbo parte du palais présidentiel dans les semaines à venir ou non, la Côte d'Ivoire restera exposée pendant au moins un an à un risque important d'insécurité, de tentative de coup d'Etat voire de rébellion armée dans une partie du pays.

La réunification de l'armée et des forces de sécurité sera un défi énorme tout comme la protection de la population contre une montée grave de l'insécurité liée à l'abondance des armes de guerre en circulation et à l'oisiveté de quelques milliers de jeunes hommes qui auront perdu leurs sources de modestes revenus avec la fin des milices parrainées par le camp Gbagbo. Une mission militaire de la CEDEAO qui ne se substituerait nullement à l'ONUCI accroîtra significativement les chances d'une pacification du pays. La dégradation très rapide de la situation sécuritaire appelle à une décision immédiate de la CEDEAO. Le déploiement militaire pourrait viser dans un premier temps à bloquer les accès aux ports d'Abidjan et de San Pedro pour empêcher toute livraison d'armes à la Garde républicaine du président sortant.

La crise postélectorale ivoirienne est déjà en train d'entamer la crédibilité de la CEDEAO et celle de l'UA au moment où cette dernière entend afficher des progrès

¹³⁵ Témoignages de téléspectateurs de la RTI recueillis à Abidjan, janvier 2011.

¹³⁶ Entretiens de Crisis Group, Abidjan, 24-30 janvier 2011.

dans la mise en place de son dispositif de paix et de sécurité. Ce dispositif repose d'abord sur les mécanismes existants au sein des communautés économiques régionales dont la plus structurée est la CEDEAO. La force africaine en attente repose également sur les forces en attente de chacune des communautés régionales et la CEDEAO est dans ce domaine également plus avancée que les autres. Sur le plan des initiatives diplomatiques, lorsqu'une crise survient dans une région, l'impulsion doit venir de la communauté régionale qui recherche si nécessaire le soutien politique du Conseil de paix et de sécurité de l'UA. La tension qui est apparue entre les Etats membres de la CEDEAO emmenés par le Nigeria et le Burkina Faso d'une part et les Etats d'Afrique australe emmenés par l'Afrique du Sud et l'Angola peut avoir de graves conséquences sur la collaboration future entre les organisations régionales et l'UA.

La CEDEAO est active dans le processus de paix en Côte d'Ivoire depuis le début de la rébellion en septembre 2002 et a envoyé une mission militaire dans le pays avant la décision du Conseil de sécurité de déployer une mission de maintien de la paix en 2004. Au moment où le pays est à nouveau au bord d'une guerre civile qui pourrait provoquer l'intervention unilatérale de pays voisins, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA doit apporter son plein appui à la CEDEAO, y compris pour l'envoi d'une mission militaire en Côte d'Ivoire.

V. CONCLUSION

Par la faute de Laurent Gbagbo et d'une minorité agissante, organisée et déterminée d'Ivoiriens qui ne croient en la démocratie que lorsqu'elle maintient leur candidat au pouvoir, la Côte d'Ivoire n'a quasiment plus aucune chance de sortir de sa longue crise violente au cours de cette année 2011, celle qui aurait pu être celle de la reconstruction politique, institutionnelle et économique du pays. Le président sortant avait une occasion de faire mentir tous ceux qui étaient convaincus depuis longtemps qu'il n'accepterait jamais de quitter le pouvoir au terme d'une élection perdue. Il a décidé de rester à la présidence, d'engager une nouvelle bataille contre ses adversaires du RHDP vainqueurs de l'élection, contre les populations civiles soupçonnées de soutenir Ouattara, contre la mission de maintien de la paix de l'ONU, contre la CEDEAO, contre l'UEMOA, contre l'ensemble de la communauté internationale et contre tous ceux qui l'empêchent de réaliser ce que son épouse considère comme une mission divine, la « libération » de la Côte d'Ivoire.

Depuis le 28 novembre 2010, les moyens déployés par le clan Gbagbo n'autorisent plus à douter de la menace grave qu'il représente pour la paix et la sécurité en Côte d'Ivoire mais aussi dans toute l'Afrique de l'Ouest. Son maintien au pouvoir à Abidjan pendant encore plusieurs mois ne ferait au mieux qu'augmenter le nombre de morts inutiles, provoquer une criminalisation exceptionnelle de l'économie et de l'Etat, garantir une division durable du pays entre le Sud et le Centre-nord, et enterrer tous les espoirs d'un progrès économique partagé dans cette partie de l'Afrique. Il s'agit d'un coût trop élevé à payer.

Les hommes et les femmes du noyau dur n'abandonneront pas la bataille s'ils n'arrivent pas au bout de leurs moyens et de leur imagination. Il faut isoler les plus radicaux mais tendre la main le plus vite possible aux alliés de Gbagbo qui commencent à se rendre compte que la logique de leur chef conduit à une guerre au terme de laquelle la Côte d'Ivoire sera plus que jamais fragile et exposée aux influences extérieures. La priorité aujourd'hui est d'éviter le pire scénario à court terme, celui d'une guerre à l'arme lourde dans la grande ville d'Abidjan, tout en évitant le pire scénario à moyen terme, celui d'une décomposition durable de la Côte d'Ivoire sur le modèle somalien. Ce rapport propose une stratégie à mettre en œuvre en urgence.

Dakar/Bruxelles, 3 mars 2011

ANNEXE A

CARTE DE LA COTE D'IVOIRE



ANNEXE B

LISTE DES ACRONYMES

APO	Accord politique de Ouagadougou
BAE	Brigade anti-émeute
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CCI	Centre de commandement intégré
CECOS	Centre de commandement des opérations de sécurité
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEI	Commission électorale indépendante
CER	Communautés économiques régionales
CGECI	Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire
CNO	Zones Centre, Nord et Ouest sous contrôle des Forces nouvelles
CPI	Cour pénale internationale
CPS	Conseil de paix et sécurité de l'Union africaine
CRS	Compagnies républicaines de sécurité, composante de la police nationale
CSCI	Convention de la société civile ivoirienne
FAFN	Forces armées des Forces nouvelles, branche militaire des Forces nouvelles
FDS	Forces de défense et de sécurité
FN	Forces nouvelles, ex-rébellion armée
FPI	Front populaire ivoirien, parti créé en 1982 par Laurent Gbagbo
HRE	Haut représentant des Nations unies pour les élections
LMP	La majorité présidentielle, coalition soutenant Laurent Gbagbo
MINUL	Mission des Nations unies au Liberia
MPLA	Mouvement populaire de libération de l'Angola
OCHA	Bureau des Nations unies pour la coordination des Affaires humanitaires
ONU	Organisation des Nations unies
ONUCI	Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire
PDCI	Parti démocratique de Côte d'Ivoire, ancien parti unique créé en 1946 par Félix Houphouët-Boigny
RDR	Rassemblement des républicains, parti d'Alassane Ouattara né d'une scission du PDCI en 1994
RHDP	Rassemblement des houphouétistes pour la démocratie et la paix, coalition soutenant Alassane Ouattara au second tour de l'élection présidentielle et menée par le RDR et le PDCI.
RTI	Radio télévision ivoirienne
SIR	Société ivoirienne de raffinage
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

ANNEXE C

DECISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL DE COTE D'IVOIRE

DECISION N° CI-2010-EP-34/03-12/CC/SG PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS DEFINITIFS DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU 28 NOVEMBRE 2010

AU NOM DU PEUPLE DE CÔTE D'IVOIRE, LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL,

- VU** la loi n° 2000-513 du 1er août 2000 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- VU** la loi n° 2000-514 du 1er août 2000 portant Code électoral ;
- VU** la loi organique n° 2001-303 du 05 juin 2001 déterminant l'organisation et le fonctionnement du Conseil constitutionnel ;
- VU** la décision n° 2005-01/PR du 05 mai 2005 relative à la désignation, à titre exceptionnel, des candidats à l'élection présidentielle d'octobre 2005 ;
- VU** la décision n° 2008-15/PR du 14 avril 2008 portant modalités spéciales d'ajustements au Code électoral ;
- VU** l'ordonnance n° 2008-133 du 14 avril 2008 portant ajustements au Code électoral ;
- VU** le décret n° 2010-207 du 05 août 2010 portant convocation du collège électoral de la République de Côte d'Ivoire en vue de l'élection du président de la République ;
- VU** le décret n° 2010-282 du 12 octobre 2010 fixant la durée de la campagne électorale pour l'élection du président de la République ;
- VU** les décisions du Conseil constitutionnel n°s CI-2009-EP/028/19-11/CC/SG du 19 novembre 2009, CI-2010-EP-32/06-11/CC/SG du 06 novembre 2010, CI-2010-EP-33/08-11/CC/SG du 08 novembre 2010 et CI-2010-EP-34/03-12/CC/SG du 02 décembre 2010 ;
- VU** les procès-verbaux de dépouillement des votes et autres pièces y annexées, transmis par la Commission électorale indépendante et réceptionnés par le Secrétariat général du Conseil constitutionnel les 30 novembre et 1er décembre 2010 ;
- VU** les requêtes de Monsieur GBAGBO Laurent enregistrées au secrétariat du Conseil constitutionnel le 1er décembre 2010 ;
- OUI** Mesdames et Messieurs les conseillers en leurs rapports ;

Considérant qu'aux termes des articles 32 et 94 de la Constitution, le Conseil constitutionnel contrôle la régularité des opérations de l'élection du président de la République, statue sur les contestations y relatives et en proclame les résultats définitifs ;

Considérant que l'article 60 du Code électoral, modifié par l'ordonnance n° 2008-133 du 14 avril 2008 portant ajustements au Code électoral, dispose : « Tout candidat à l'élection du président de la République peut présenter, par requête écrite adressée au président du Conseil constitution-

nel, une réclamation concernant la régularité du scrutin ou de son dépouillement. La requête ainsi que les pièces produites au soutien de ses moyens doivent être déposées dans les trois (3) jours qui suivent la clôture du scrutin » ;

Considérant qu'à la date du 1er décembre 2010, Monsieur GBAGBO Laurent, candidat à l'élection du président de la République a introduit auprès du président du Conseil constitutionnel cinq requêtes tendant à l'annulation du deuxième tour du scrutin dans les départements de BOUAKE, KORHOGO, BOUNDIALI, DABAKALA, FERKESSEDOUGOU, KATIOLA, BEOUMI et SAKASSOU du fait de graves irrégularités qui auraient entaché la sincérité du scrutin ;

Considérant que les requêtes ont été faites et déposées dans les formes et délais prescrits par la loi ;

Qu'il y a lieu de les déclarer recevables ;

Considérant qu'au soutien de ses requêtes, le candidat GBAGBO Laurent expose qu'au cours du second tour du scrutin de l'élection présidentielle du 28 Novembre 2010 et auquel il a pris part, certaines irrégularités sont intervenues ;

Qu'ainsi il dénonce des irrégularités graves et nombreuses de nature à entacher la sincérité et la régularité des résultats du vote dans les départements sus indiqués.

Que ces irrégularités sont relatives notamment :

- A l'absence de ses représentants et délégués dans les bureaux de vote ;
- Au bourrage d'urnes ;
- Au transport des procès-verbaux par des personnes non autorisées ;
- A l'empêchement de vote des électeurs ;
- A l'absence d'isoloirs ;
- A la majoration des suffrages exprimés ;

Sur le grief tiré de l'absence de représentants et de délégués

Considérant que le Code électoral modifié par l'ordonnance n° 2008-133 du 14 avril 2008 portant ajustements au Code électoral prévoit en son article 35 que chaque bureau de vote comprend deux représentants de chaque candidat ;

Que l'article 38 dudit Code ajoute que tout candidat a le droit, par l'un de ses délégués, de contrôler toutes les opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de décompte

des voix dans les locaux où s'effectuent ces opérations, et d'exiger l'inscription au procès-verbal de toutes observations, protestations ou contestations sur lesdites opérations ;
Qu'en l'espèce, le requérant explique que ses représentants et délégués dans les bureaux de vote en ont été expulsés ou empêchés d'y avoir accès et qu'ils ont été parfois séquestrés, leurs mandats et documents électoraux détruits ;

Qu'ainsi ses représentants et délégués n'ont pu prendre part aussi bien au déroulement du scrutin qu'au dépouillement des bulletins ;

Qu'il précise que ces agissements ont été observés à divers endroits de la région de la Vallée du Bandama, notamment à Bouaké (Koko-Bamoro, Ahougnassou, Belleville) et dans la région des Savanes, notamment dans le département de Korhogo commune et sous-préfecture comme l'attestent le rapport du chef du Centre de commandement intégré (CCI) et les différents exploits d'audition versés au dossier ;

Qu'il s'ensuit que cette absence de représentants et de délégués dus à des exactions constitue une irrégularité grave de nature à entacher la sincérité du scrutin et justifie ainsi l'annulation du scrutin dans les départements ci-dessus mentionnés ;

Sur le grief tiré du bourrage d'urnes

Considérant que le requérant soutient que dans le village de Konanprikro, des urnes ont été remplies par une vingtaine de personnes avant d'être transportées au siège de la CEI locale ;

Que dans les bureaux de vote d'Alloko-Yaokro, les présidents ont fait voter des personnes non inscrites en lieu et place des électeurs absents ;

Considérant qu'il ressort de la lecture combinée des articles 5 et 34 du Code électoral modifié par l'ordonnance n° 2008-133 du 14 avril 2008 portant ajustements au Code électoral que « la qualité d'électeur est constatée par l'inscription sur une liste électorale » et que « nul ne peut être admis à voter s'il n'est inscrit sur la liste électorale » ;

Qu'il en résulte que de telles pratiques, confirmées par le procès-verbal d'audition en date du 29 novembre 2010 sont des faits suffisamment graves et de nature à fausser les résultats du scrutin ;

Sur le grief tiré du transport des procès-verbaux par des personnes non autorisées

Considérant que le requérant soutient que les procès-verbaux des bureaux de vote d'Alloko-Yaokro ont été emportés par des éléments des Forces nouvelles ;

Considérant que les investigations effectuées ont montré que le transport des urnes par les éléments des Forces armées des Forces nouvelles s'est généralisé pendant le scrutin du 28 novembre 2010, au mépris des dispositions de l'article 58 *in fine* du Code électoral modifié par l'ordonnance n° 2008-133 du 14 avril 2008 portant ajustements au Code électoral, selon lequel chaque président de bureau de vote est chargé de transmettre les exemplaires des procès-verbaux à la Commission chargée des élections ;

Qu'il en résulte que de telles pratiques ont conduit à la manipulation des documents électoraux ;

Sur l'empêchement de vote

Considérant que le requérant évoque que plusieurs de ses militants ont été empêchés de voter et que d'autres ont été contraints, sous la menace des armes, à voter pour le candidat du RDR ;

Qu'à l'appui de sa requête, le requérant produit des témoignages et des procès-verbaux d'audition des victimes qui n'ont pu exercer leur droit au vote ;

Considérant que l'article 33 de la Constitution prescrit la liberté du suffrage ;

Considérant que des faits d'une telle gravité compromettent la libre expression du suffrage et faussent le scrutin ;

Sur le grief tiré de l'absence d'isoloir

Considérant que le requérant soutient qu'à Nabromandougou, l'urne a été installée en plein air et que le vote s'est déroulé au vu et au su de tout le monde, violant ainsi le principe de secret du vote ;

Considérant que le secret du suffrage est un principe proclamé par la Constitution en son article 33 et que le Code électoral modifié par l'ordonnance n° 2008-133 du 14 avril 2008 portant ajustements au Code électoral organise en son article 36 en prévoyant dans chaque bureau de vote un ou plusieurs isoloirs dont l'objectif est de préserver, pour chaque électeur, le vote en toute conscience pour le candidat de son choix ;

Considérant que le défaut d'isoloir constitue un vice substantiel, de nature à entacher l'élection d'irrégularités ;

Sur le grief tiré de la majoration des suffrages exprimés

Considérant que le candidat GBAGBO Laurent a relevé une majoration de voix au profit du candidat OUATTARA Alassane et versé au dossier une fiche de recensement général des votes de la Commission électorale régionale de Bouaké ;

Qu'en effet, l'examen des procès-verbaux et le croisement des chiffres fait apparaître que le nombre total de voix obtenues par le candidat OUATTARA Alassane dans la Vallée du Bandama s'élève à 244 471 voix ;

Qu'en réalité, le candidat OUATTARA Alassane n'a obtenu que 149 598 voix, s'attribuant ainsi frauduleusement, avec la complicité de la Commission électorale régionale, 94 873 voix supplémentaires ;

Qu'un tel agissement est caractéristique d'une volonté manifeste de travestir la vérité et entame gravement la sincérité du scrutin dans toute la région de la Vallée du Bandama ;

Considérant au total que ces différents griefs ont été corroborés par les témoignages d'observateurs nationaux et internationaux qui se sont déployés dans les zones Centre et Nord, à l'occasion du scrutin du 28 novembre 2010, ainsi que par les enquêtes diligentées par le Conseil constitutionnel auprès de différents organes de l'Etat, tant civils que militaires ;

Que ces agissements montrent suffisamment que dans plusieurs bureaux de vote de certaines régions du pays, le scrutin ne s'est pas déroulé dans les conditions de liberté, d'égalité et de secret prescrites par la Constitution en son article 32 et dans le respect des règles électorales ;

Qu'ainsi, les opérations électorales qui se sont déroulées dans ces différentes zones ont été viciées par des irrégularités

flagrantes de nature à entacher la sincérité du scrutin et à affecter les résultats dans les bureaux de vote où elles ont été constatées ;

Que ces irrégularités ont été constatées plus particulièrement dans les départements de Bouaké, de Katiola, de Dabakala dans la région de la Vallée du Bandama ainsi que dans les départements de Korhogo, Ferkessédougou et Boundiali dans la région des Savanes ;

Qu'il convient d'annuler les résultats de ces différents départements ;

Considérant, par ailleurs, que l'examen des procès-verbaux a permis de relever des irrégularités graves intervenues aussi bien lors du déroulement du scrutin que du dépouillement des bulletins dans le département de Séguéla ;

Qu'en effet, la grande majorité des procès-verbaux issus des bureaux de vote de ce département ne comportent pas la signature du représentant du candidat La majorité présidentielle ;

Que, même lorsque cette signature existe, elle est différente pour la même personne, selon qu'il s'agit du procès-verbal de dépouillement ou de la fiche de pointage ou de recensement des votes ;

Qu'au surplus, il résulte des rapports des ONG et observateurs accrédités par la Commission électorale indépendante, que des actes de violence ont été commis sur les représentants du candidat de La majorité présidentielle et sur la population elle-même ; qu'ainsi ils n'ont pu ni exercer leur droit de vote, ni assurer la représentation de leur candidat, comme le prescrit la loi ;

Qu'il s'ensuit que ces irrégularités doivent entraîner l'annulation des résultats du scrutin dans le département de Séguéla ;

Considérant qu'après le redressement opéré suite à ces annulations, les résultats du scrutin du 28 novembre 2010 se présentent comme suit : Electeurs inscrits : **5 725 721** Votants : 4 081 765 Taux de participation : 71,28 % Suffrages nuls : 88 556 Suffrages exprimés : 3 993 209 Ont obtenu :

Candidats Voix Pourcentage

– M. GBAGBO Laurent : 2 054 537 soit 51,45 %

– M. OUATTARA Alassane : 1 938 672 soit 48,55 %

Considérant que conformément à l'article 44 alinéa 3 du Code électoral, modifié par l'ordonnance n° 2008-133 du 14 avril 2008 portant ajustements au Code électoral, l'élection du président de la République est acquise à la majorité des suffrages exprimés ;

DECIDE :

Article 1 : Les requêtes du candidat GBAGBO Laurent sont recevables mais partiellement fondées ;

Article 2 : Les résultats du scrutin dans les départements de Bouaké, Korhogo, Ferkessédougou, Katiola, Boundiali, Dabakala et Séguéla sont annulés ;

Article 3 : Monsieur GBAGBO Laurent est proclamé élu président de la République de Côte d'Ivoire ;

Article 4 : La présente décision sera affichée, publiée au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire et notifiée aux intéressés.

DELIBERE par le Conseil constitutionnel en sa séance du 03 décembre 2010. Où siégeaient :

Messieurs : YAO-N'DRE Paul Président

AHOUA N'GUETTA Timothée Conseiller

DALIGOU Monoko Jacques André Conseiller

WALE Ekpo Bruno Conseiller

Madame KOUASSI Angora Hortense, épouse SESS Conseiller

Monsieur TANO Kouakou Félix Conseiller

Madame TOURE Joséphine Suzanne, épouse EBAH Conseiller

Assistés du Secrétaire général du Conseil constitutionnel, qui a signé avec le Président.

Le Secrétaire général : GBASSI Kouadiané

Le Président : YAO-N'DRE Paul

EXPEDITION CONFORME A LA MINUTE

Le Secrétaire général : GBASSI Kouadiané

ANNEXE D

A PROPOS D'INTERNATIONAL CRISIS GROUP

International Crisis Group est une organisation non-gouvernementale indépendante à but non lucratif qui emploie près de 130 personnes réparties sur cinq continents. Celles-ci conçoivent des analyses de terrain et mènent une sensibilisation à haut niveau dans un but de prévention et de résolution des conflits.

L'approche de Crisis Group est fondée sur une recherche de terrain. Des équipes d'analystes postés dans des pays à risque ou à proximité de ceux-ci effectuent des recherches sur le terrain. À partir des informations recueillies et des évaluations de la situation sur place, Crisis Group rédige des rapports analytiques rigoureux qui s'accompagnent de recommandations pratiques destinées aux décideurs internationaux. Crisis Group publie également *Crisis Watch*, un bulletin mensuel de douze pages offrant une mise à jour régulière et succincte des situations de conflit potentiel ou en cours les plus importantes partout dans le monde.

Les rapports et briefings de Crisis Group sont largement diffusés par courrier électronique. Ils sont également accessibles au grand public via le site internet de l'organisation : www.crisisgroup.org. Crisis Group travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et ceux qui les influencent, notamment les médias, afin de les sensibiliser à ses analyses et de générer un soutien pour ses recommandations politiques.

Le Conseil d'administration de Crisis Group, qui compte d'éminentes personnalités du monde politique, diplomatique, des affaires et des médias, s'engage directement à promouvoir rapports et recommandations auprès des décideurs politiques du monde entier. Le Conseil d'administration est co-présidé par Christopher Patten, ancien Commissaire européen aux Relations extérieures, et par Thomas Pickering, ancien ambassadeur des Etats-Unis. Louise Arbour, ancienne haut commissaire des Nations unies aux droits de l'homme et ancienne procureur en chef des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda, est la présidente de Crisis Group depuis juillet 2009.

Crisis Group a son siège à Bruxelles et des bureaux de liaison à Washington DC (où l'organisation est basée en tant qu'entité légale) et New York, un bureau à Londres, et deux présences de liaison à Moscou et Pékin. L'organisation dispose actuellement de neuf bureaux de terrain (à Bichkek, Bogota, Dakar, Islamabad, Istanbul, Jakarta, Nairobi, Pristina et Tbilissi) et quatorze représentations locales (Bakou, Bangkok, Beyrouth, Bujumbura, Damas, Dili, Jérusalem, Kaboul, Katmandou, Kinshasa, Port-au-Prince, Pretoria, Sarajevo et Séoul). Crisis Group couvre une soixantaine de pays et territoires touchés ou menacés par des crises sur quatre continents. En Afrique, il s'agit de : Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Erythrée, Ethiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Liberia, Madagascar, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad et Zimbabwe ; en Asie : Afghanistan, Bangladesh, Birmanie/Myanmar, Cachemire, Corée du Nord, Détroit de Taïwan, Indonésie, Kazakhstan,

Kirghizstan, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste et Turkménistan ; en Europe : Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Géorgie, Kosovo, Macédoine, Russie (Nord-Caucase), Serbie et Turquie ; au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : Algérie, Arabie Saoudite, Egypte, Iran, Iraq, Israël/Palestine, Liban, Maroc, Syrie et Yémen ; et en Amérique latine et aux Caraïbes : Bolivie, Colombie, Equateur, Guatemala, Haïti et Venezuela.

Crisis Group reçoit l'appui financier d'une multitude de gouvernements, fondations institutionnelles et donateurs privés. Les agences et départements gouvernementaux suivants ont offert un appui financier au cours des dernières années : l'Agence américaine pour le Développement international, l'Agence australienne pour le Développement international, l'Agence autrichienne pour le Développement, l'Agence canadienne de Développement international, l'Agence japonaise pour la Coopération internationale, l'Agence néo-zélandaise pour le Développement international, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, la Commission européenne, le Centre de recherches pour le Développement international du Canada, le Conseil de la Recherche économique et sociale du Royaume-Uni, le Département des Affaires étrangères et du Commerce de l'Australie, le Département des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, le Département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse, le Département du Royaume-Uni pour le Développement international, le Ministère allemand fédéral des Affaires étrangères, le Ministère belge des Affaires étrangères, le Ministère royal des Affaires étrangères du Danemark, le Ministère des Affaires étrangères des Emirats Arabes Unis, le Ministère finlandais des Affaires étrangères, le Ministère français des Affaires étrangères, Irish Aid, le Ministère des Affaires étrangères de la Principauté du Liechtenstein, le Ministère luxembourgeois des Affaires étrangères, le Ministère néerlandais des Affaires étrangères, le Ministère slovène des Affaires étrangères, le Ministère suédois des Affaires étrangères, le Ministère tchèque des Affaires étrangères, le Ministère royal norvégien des Affaires étrangères et le Ministère des Affaires étrangères turc.

Les fondations et donateurs du secteur privé, qui ont fourni un soutien financier au cours des dernières années, regroupent : Better World Fund, Carnegie Corporation of New York, The Charitable Foundation, Clifford Chance Foundation, Connect U.S. Fund, The Elders Foundation, Henry Luce Foundation, William & Flora Hewlett Foundation, Humanity United, Hunt Alternatives Fund, Jewish World Watch, Korea Foundation, John D. & Catherine T. MacArthur Foundation, Open Society Institute, Victor Pinchuk Foundation, Ploughshares Fund, Radcliffe Foundation, Rockefeller Brothers Fund, Sigrid Rausing Trust, et VIVA Trust.

mars 2011

ANNEXE E

RAPPORTS ET BRIEFINGS DE CRISIS GROUP SUR L'AFRIQUE DEPUIS 2008

Afrique Australe

- Zimbabwe: Prospects from a Flawed Election*, Rapport Afrique N°138, 20 mars 2008.
- Negotiating Zimbabwe's Transition*, Briefing Afrique N°51, 21 mai 2008.
- Ending Zimbabwe's Nightmare: A Possible Way Forward*, Briefing Afrique N°56, 16 décembre 2008.
- Zimbabwe: Engaging the Inclusive Government*, Briefing Afrique N°59, 20 avril 2009.
- Zimbabwe: Political and Security Challenges to the Transition*, Briefing Afrique N°70, 3 mars 2010.
- Madagascar : sortir du cycle de crises*, Rapport Afrique N°156, 18 mars 2010.
- Madagascar: la crise à un tournant critique ?*, Rapport Afrique N°166, 18 novembre 2010 (aussi disponible en anglais).

Afrique Centrale

- Congo : quatre priorités pour une paix durable en Ituri*, Rapport Afrique N°140, 13 mai 2008 (aussi disponible en anglais).
- Burundi : renouer le dialogue politique*, Briefing Afrique N°53, 19 août 2008 (aussi disponible en anglais).
- Tchad : un nouveau cadre de résolution du conflit*, Rapport Afrique N°144, 24 septembre 2008 (aussi disponible en anglais).
- République centrafricaine : débloquent le dialogue politique inclusif*, Briefing Afrique N°55, 9 décembre 2008 (aussi disponible en anglais).
- Northern Uganda: The Road to Peace, with or without Kony*, Rapport Afrique N°146, 10 décembre 2008.
- Tchad : la poudrière de l'Est*, Rapport Afrique N°149, 15 avril 2009 (aussi disponible en anglais).
- Congo: Five Priorities for a Peacebuilding Strategy*, Rapport Afrique N°150, 11 mai 2009 (aussi disponible en anglais).
- Congo : une stratégie globale pour désarmer les FDLR*, Rapport Afrique N°151, 9 juillet 2009 (aussi disponible en anglais).
- Burundi : réussir l'intégration des FNL*, Briefing Afrique N°63, 30 juillet 2009.

- Tchad : sortir du piège pétrolier*, Briefing Afrique N°65, 26 août 2009 (aussi disponible en anglais).
- République centrafricaine : relancer le dialogue politique*, Briefing Afrique N°69, 12 janvier 2010 (aussi disponible en anglais).
- Burundi : garantir un processus électoral crédible*, Rapport Afrique N°155, 12 février 2010 (aussi disponible en anglais).
- Libye/Tchad : au-delà d'une politique d'influence*, Briefing Afrique N°71, 23 mars 2010 (aussi disponible en arabe).
- Congo : l'enlisement du projet démocratique*, Briefing Afrique N°73, 8 avril 2010 (aussi disponible en anglais).
- Tchad : au delà de l'apaisement*, Rapport Afrique N°162, 17 août 2010.
- Congo : Pas de stabilité au Kivu malgré le rapprochement avec le Rwanda*, Rapport Afrique N°165, 16 novembre 2010 (aussi disponible en anglais).
- De dangereuses petites pierres : Les diamants en République centrafricaine*, Rapport Afrique N°167, 16 décembre 2010 (aussi disponible en anglais).
- Burundi : du boycott électoral à l'impasse politique*, Rapport Afrique N°169, 7 février 2011.
- Le Nord-ouest du Tchad : la prochaine zone à haut risque ?*, Briefing Afrique N°78, 17 février 2011.
- Somalia: The Transitional Government on Life Support*, Rapport Afrique N°170, 21 février 2011.

Afrique de l'Ouest

- Côte d'Ivoire : garantir un processus électoral crédible*, Rapport Afrique N°139, 22 avril 2008 (uniquement disponible en français).
- Guinée : garantir la poursuite des réformes démocratiques*, Briefing Afrique N°52, 24 juin 2008 (aussi disponible en anglais).
- Guinée-Bissau : besoin d'Etat*, Rapport Afrique N°142, 2 juillet 2008 (aussi disponible en anglais).
- Sierra Leone: A New Era of Reform?*, Rapport Afrique N°143, 31 juillet 2008.
- Nigeria: Ogoni Land after Shell*, Briefing Afrique N°54, 18 septembre 2008.

- Liberia: Uneven Progress in Security Sector Reform*, Rapport Afrique N°148, 13 janvier 2009.
- Guinée-Bissau : construire un véritable pacte de stabilité*, Briefing Afrique N°57, 29 janvier 2009 (aussi disponible en anglais).
- Guinée : la transition ne fait que commencer*, Briefing Afrique N°58, 5 mars 2009 (aussi disponible en anglais).
- Nigeria: Seizing the Moment in the Niger Delta*, Briefing Afrique N°60, 30 avril 2009.
- Guinea-Bissau: Beyond Rule of the Gun*, Briefing Afrique N°61, 25 juin 2009 (aussi disponible en portugais).
- Côte d'Ivoire : les impératifs de sortie de crise*, Briefing Afrique N°62, 2 juillet 2009 (aussi disponible en anglais).
- Guinée : pour en finir avec les régimes militaires*, Briefing Afrique N°66, 16 octobre 2009 (aussi disponible en anglais).
- Côte d'Ivoire : sécuriser le processus électoral*, Rapport Afrique N°158, 5 mai 2010.
- Cameroun : Etat Fragile?*, Rapport Afrique N°160, 25 mai 2010 (aussi disponible en anglais).
- Cameroun : les dangers d'un régime en pleine fracture*, Rapport Afrique N°161, 24 juin 2010 (aussi disponible en anglais).
- Guinée: Réformer l'Armée*, Rapport Afrique N°164, 23 septembre 2010 (aussi disponible en anglais).
- Côte d'Ivoire : Sortir enfin de l'ornière ?*, Briefing Afrique N°77, 25 novembre 2010.
- Northern Nigeria: Background to Conflict*, Rapport Afrique N°168, 20 décembre 2010.
- Nigeria's Elections: Reversing the Degeneration?*, Briefing Afrique N°79, 24 février 2011.

Corne de l'Afrique

- Kenya in Crisis*, Rapport Afrique N°137, 21 février 2008.
- Sudan's Comprehensive Peace Agreement: Beyond the Crisis*, Briefing Afrique N°50, 13 mars 2008 (aussi disponible en arabe).
- Beyond the Fragile Peace between Ethiopia and Eritrea: Averting New War*, Rapport Afrique N°141, 17 juin 2008.

Sudan's Southern Kordofan Problem: The Next Darfur?, Rapport Afrique N°145, 21 octobre 2008 (aussi disponible en arabe).

Somalia: To Move Beyond the Failed State, Rapport Afrique N°147, 23 décembre 2008.

Sudan: Justice, Peace and the ICC, Rapport Afrique N°152, 17 juillet 2009.

Somalia: The Trouble with Puntland, Briefing Afrique N°64, 12 août 2009.

Ethiopia: Ethnic Federalism and Its Discontents, Rapport Afrique N°153, 4 septembre 2009.

Somaliland: A Way out of the Electoral Crisis, Briefing Afrique N°67, 7 décembre 2009.

Sudan: Preventing Implosion, Briefing Afrique N°68, 17 décembre 2009.

Jonglei's Tribal Conflicts: Countering Insecurity in South Sudan, Rapport Afrique N°154, 23 décembre 2009.

Rigged Elections in Darfur and the Consequences of a Probable NCP Victory in Sudan, Briefing Afrique N°72, 30 mars 2010.

L'Armée de résistance du Seigneur : une stratégie régionale pour sortir de l'impasse, Rapport Afrique N°157, 28 avril 2010 (aussi disponible en anglais).

Sudan: Regional Perspectives on the Prospect of Southern Independence, Rapport Afrique N°159, 6 mai 2010.

Somalia's Divided Islamists, Briefing Afrique N°74, 18 mai 2010 (aussi disponible en somali).

Sudan: Defining the North-South Border, Briefing Afrique N°75, 2 septembre 2010.

Eritrea: The Siege State, Rapport Afrique N°163, 21 septembre 2010.

Negotiating Sudan's North-South Future, Briefing Afrique N°76, 23 novembre 2010.

ANNEXE F

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'INTERNATIONAL CRISIS GROUP

CO-PRESIDENTS

Lord (Christopher) Patten

Ancien commissaire européen aux Relations extérieures ; ancien gouverneur de Hong Kong ; ancien membre du Conseil des ministres britannique ; chancelier de l'Université d'Oxford

Thomas R Pickering

Ancien ambassadeur des Etats-Unis auprès des Nations unies, de la Russie, de l'Inde, d'Israël, d'El Salvador, du Nigeria et de la Jordanie ; vice-président de Hills & Company

PRESIDENTE DIRECTRICE GENERALE

Louise Arbour

Ancienne haut commissaire des Nations unies aux droits de l'homme ; ancienne procureur en chef des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda

COMITE DE DIRECTION

Morton Abramowitz

Ancien secrétaire d'Etat adjoint ; ancien ambassadeur des Etats-Unis en Turquie

Cheryl Carolus

Ancienne haut commissaire de l'Afrique du Sud auprès du Royaume-Uni ; ancienne secrétaire générale de l'ANC

Maria Livanos Cattau

Membre du Conseil d'administration, Petroplus Holdings, Suisse

Yoichi Funabashi

Ancien rédacteur en chef de l'*Asahi Shimbun*, Japon

Frank Giustra

Président-directeur général, Fiore Capital

Ghassan Salamé

Ancien ministre de la Culture du Liban ; Doyen de l'Ecole des Affaires internationales, Sciences Po, Paris

George Soros

Président, Open Society Institute

Pär Stenbäck

Ancien ministre des Affaires étrangères de la Finlande

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL

Adnan Abu-Odeh

Ancien conseiller politique du Roi Abdallah II et du Roi Hussein ; ancien représentant permanent de la Jordanie auprès des Nations unies

Kenneth Adelman

Ancien ambassadeur des Etats-Unis et directeur de l'Agence américaine pour le contrôle des armes et le désarmement

Kofi Annan

Ancien Secrétaire général des Nations unies ; prix Nobel de la Paix (2001)

Nahum Barnea

Editorialiste en chef de *Yedioth Ahronoth*, Israël

Samuel Berger

Président, Albright Stonebridge Group LLC ; ancien conseiller à la Sécurité nationale des Etats-Unis

Emma Bonino

Vice-présidente du Sénat ; ancienne ministre pour les Affaires européennes et le Commerce extérieur d'Italie ; ancienne commissaire européenne pour l'Aide humanitaire

Wesley Clark

Ancien commandant suprême des forces alliées de l'OTAN en Europe

Sheila Coronel

Professeur « Toni Stabile » de pratique de journalisme d'investigation ; directeur, Centre Toni Stabile pour le journalisme d'investigation, Université de Columbia

Jan Egeland

Directeur de l'Institut norvégien des affaires internationales ; ancien sous-secrétaire général aux Affaires humanitaires et coordonnateur des Secours d'urgence des Nations unies.

Uffe Ellemann-Jensen

Ancien ministre des Affaires étrangères du Danemark

Gareth Evans

Président honoraire de Crisis Group ; ancien ministre des Affaires étrangères d'Australie

Mark Eyskens

Ancien Premier ministre de Belgique

Joschka Fischer

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Allemagne

Jean-Marie Guéhenno

Professeur « Arnold Saltzman » d'études sur la paix et les conflits, Université de Columbia ; ancien sous-secrétaire général du Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies.

Carla Hills

Ancienne ministre au Logement ; ancienne représentante au Commerce extérieur des Etats-Unis

Lena Hjelm-Wallén

Ancienne vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Suède

Swanee Hunt

Ancienne ambassadrice des Etats-Unis en Autriche ; présidente de l'Institute for Inclusive Security ; présidente de Hunt Alternatives Fund

Mo Ibrahim

Fondateur et président, Mo Ibrahim Foundation ; fondateur, Celtel International

Igor Ivanov

Ancien ministre des Affaires étrangères de la Fédération russe

Asma Jahangir

Rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de religion ou de conviction ; présidente de la Commission des droits de l'homme au Pakistan

Wim Kok

Ancien Premier ministre des Pays-Bas

Ricardo Lagos

Ancien président du Chili

Joanne Leedom-Ackerman

Ancienne Secrétaire internationale de PEN International ; romancière et journaliste, Etats-Unis

Lord (Mark) Malloch-Brown

Ancien administrateur du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ; vice-secrétaire général des Nations unies

Lalit Mansingh

Ancien ministre des Affaires étrangères de l'Inde ; ambassadeur auprès des Etats-Unis et haut commissaire au Royaume-Uni.

Jessica Tuchman Mathews

Présidente, Carnegie Endowment for International Peace, Etats-Unis

Benjamin Mkapa

Ancien président de la Tanzanie

Moisés Naím

Senior Associate, Programme d'Economie Internationale, Carnegie Endowment for International Peace ; ancien rédacteur en chef, *Foreign Policy*

Ayo Obe

Juriste, Lagos, Nigeria

Güler Sabancı

Présidente, Sabancı Holding, Turquie

Javier Solana

Ancien haut représentant de l'Union européenne pour la Politique étrangère et de sécurité commune ; secrétaire-général de l'OTAN ; ministre des Affaires étrangères d'Espagne

CONSEIL PRESIDENTIEL

Groupe éminent de donateurs privés qui apportent un soutien et une expertise essentiels à Crisis Group.

Canaccord Adams Limited	Frank Holmes	Statoil ASA
Neil & Sandy DeFeo	Steve Killelea	Ian Telfer
Fares I. Fares	George Landegger	Neil Woodyer
Mala Gaonkar	Ford Nicholson	
Alan Griffiths	Harry Pokrant	

CONSEIL CONSULTATIF INTERNATIONAL

Donateurs privés qui contribuent régulièrement, par leur savoir et leur expérience, aux activités de Crisis Group.

Rita E. Hauser Co-présidente	Iara Lee & George Gund III Foundation	H.J. Keilman	Anna Luisa Ponti & Geoffrey Hoguet
Elliott Kulick Co-président	Chevron	George Kellner	Michael Riordan
Anglo American PLC	John Ehara	Amed Khan	Shell
APCO Worldwide Inc.	Equinox Partners	Zelmira Koch	Belinda Stronach
Ed Bachrach	Neemat Frem	Liquidnet	Talisman Energy
Stanley Bergman & Edward Bergman	Seth Ginns	Jean Manas	Tilleke & Gibbins
Harry Bookey & Pamela Bass-Bookey	Paul Hoag	McKinsey & Company	Kevin Torudag
	Joseph Hotung	Harriet Mouchly-Weiss	VIVATrust
	International Council of Swedish Industry	Yves Oltramare	Yapı Merkezi Construction and Industry Inc.

CONSEILLERS

Anciens membres du Conseil d'administration qui maintiennent leur collaboration avec Crisis Group et apportent leurs conseils et leur soutien (en accord avec toute autre fonction qu'ils peuvent exercer parallèlement).

Martti Ahtisaari Président émérite	Pat Cox	Shimon Peres
George Mitchell Président émérite	Gianfranco Dell'Alba	Victor Pinchuk
HRH Prince Turki al-Faisal	Jacques Delors	Surin Pitsuwan
Shlomo Ben-Ami	Alain Destexhe	Cyril Ramaphosa
Hushang Ansary	Mou-Shih Ding	Fidel V. Ramos
Richard Armitage	Gernot Erlor	George Robertson
Ersin Arıoğlu	Marika Fahlén	Michel Rocard
Óscar Arias	Stanley Fischer	Volker Rühle
Diego Arria	Malcolm Fraser	Mohamed Sahnoun
Zainab Bangura	I.K. Gujral	Salim A. Salim
Christoph Bertram	Max Jakobson	Douglas Schoen
Alan Blinken	James V. Kimsey	Christian Schwarz-Schilling
Lakhdar Brahimi	Aleksander Kwaśniewski	Michael Sohlman
Zbigniew Brzezinski	Todung Mulya Lubis	Thorvald Stoltenberg
Kim Campbell	Allan J. MacEachen	William O. Taylor
Jorge Castañeda	Graça Machel	Leo Tindemans
Naresh Chandra	Barbara McDougall	Ed van Thijn
Eugene Chien	Matthew McHugh	Simone Veil
Joaquim Alberto Chissano	Nobuo Matsunaga	Shirley Williams
Victor Chu	Miklós Németh	Grigory Yavlinski
Mong Joon Chung	Christine Ockrent	Uta Zapf
	Timothy Ong	Ernesto Zedillo
	Olara Otunnu	